

LA TRANSACTION REMISE EN QUESTION

SI GULF SURVIT, ULTRAMAR MOURRA

Coup de théâtre, hier, dans le dossier de l'acquisition de la raffinerie Gulf par Ultramar. Le directeur des enquêtes sur les coalitions à Ottawa, M. O'Farrell, a affirmé que la transaction devrait être remise en question dans l'intérêt des consommateurs québécois. Au même moment, le ministre Robert de Cobret promettait une décision d'ici Noël et, à Québec, Ultramar confirmait son éventuelle fermeture à Saint-Romuald, si jamais la Gulf poursuivait son exploitation.

Détails, page A-3



La raffinerie de Saint-Romuald s'est vidée de ses travailleurs venus manifester, hier, devant l'Assemblée nationale.

TABLOÏD SPORT

GOULET NASLUND: LE DUEL À L'AILE GAUCHE



Nordiques et Canadien recroisent le fer deux fois, aujourd'hui et demain. Une belle occasion de voir évoluer les deux ailiers gauches les plus explosifs de la Nationale, Michel Goulet et Mats Naslund.

Pages 2 à 6



Opération Nez rouge

688-8080 (18h-3h)

LE SOLEIL

Tassé *Le Bourcier*

Pour votre régime d'épargne-actions

Tassé & Associés, Limitée 647-1050

MERCREDI

18 DÉCEMBRE 1985

QUÉBEC, 89^e année, no 348,

82 pages, 5 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$

35¢

lies de la Madeleine-Gaspé-Rivière-aux-Renards-Perce-Abitibi 50¢

CONSUMMATION



BIEN BOUFFER POUR LES FÊTES

Exotisme et fantaisie guident les consommateurs à l'approche de Noël et du Nouvel An dans le domaine de l'alimentation. Les fruits et légumes séduisent, particulièrement s'ils sont gros et attrayants. Dans l'ensemble, les consommateurs dépensent davantage à cette époque-ci de l'année, quitte à acheter moins au cours des prochaines semaines, ce qui se traduit pour les entreprises du secteur de l'alimentation par un simple déplacement de volume.

Page D-1

UNE "ERREUR" DE 56% EN 1984-1985

AU QUÉBEC, LE VRAI DÉFICIT: \$5 MILLIARDS

Le déficit gouvernemental réel pour l'année 1984-1985 n'est pas de \$3,2 milliards comme l'indiquent les états financiers, mais bien de \$5 milliards, a soutenu hier le vérificateur général du Québec, M. Rhéal Châtelain.

par Michel DAVID

Depuis des années, le vérificateur général conteste les méthodes comptables du gouvernement. Ses pouvoirs ont cependant été renforcés sensiblement par la loi 90, en juin dernier, et jamais il n'avait formulé d'aussi importantes "restrictions" sur la gestion des fonds publics.

Selon lui, les chiffres officiels ne donnent pas une idée exacte de la situation financière du gouvernement. En 1984-1985, "l'écart est plus prononcé que les autres années", estime-t-il.

Au déficit avoué de \$3,2 milliards, il faudrait ainsi ajouter \$345,9 millions de dépenses non

Lire A-2, DÉFICIT



Le vérificateur général Rhéal Châtelain rendant public son rapport, hier.

DE LACUNE EN LACUNE

OÙ SONT LES AUTOS?

APPELS SANS OFFRES

MANNE DE BILLETS GRATUITS

Page A-4

SOMMAIRE

- Alain Bouchard B-1
- Annonces classées E-6 à E-9
- Arts et spectacles C-1 à C-4
- Bandes dessinées E-5
- Bridge E-9
- Carrières et professions E-4
- Consommation... D-1 à D-14
- Crayons de Soleil E-5
- Décès E-11
- Dossiers B-5
- Economie E-1 à E-4
- Editorial B-4
- Fauilleton C-4
- Horoscope E-8
- Le monde B-10 et B-11
- La région B-1 à B-3
- Mot mystère E-8
- Mots croisés E-7
- Où aller à Québec C-4
- Patron E-7

CRÉANCES DE QUÉBEC 84 OTTAWA SE FAIT TIRER L'OREILLE

Il n'est aucunement assuré que le gouvernement fédéral fasse sien la proposition du gouvernement Bourassa d'assurer aux créanciers de Québec 84 un remboursement de "60 cents dans la pastre". Loin de là!

par Roger BELLEFEUILLE

C'est du moins ce qui se dégage d'une conversation téléphonique du SOLEIL avec M. Jacques Labrie, porte-parole du ministre de la Consommation et des Corporations et député de Langelier

M. Michel Côté. Selon celui-ci, la proposition du gouvernement québécois s'éloigne sensiblement de l'hypothèse de règlement élaborée avec le gouvernement péquiste, en particulier avec l'ancien ministre des Communications M. Jean-François Bertrand. Celle-ci visait un remboursement ne dépassant pas \$0,50 de préciser M. Labrie. Or, selon l'évaluation fédérale, l'offre du cabinet Bourassa équivaldrait de la part d'Ottawa à un déboursé supplémentaire de \$500,000. A cet égard, selon le même porte-parole,

les règles du jeu sont complètement modifiées.

A partir des informations communiquées au SOLEIL par le ministre québécois des Transports et député de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté, la proposition du Québec revient à des déboursés de \$1,053,000. C'est-à-dire \$780,000 pour l'achat du pavillon H:O, dont la vocation future n'est pas précisée, le paiement d'un compte de téléphone se chiffant à \$250,000 et une mise en espèces sonnantes de \$23,000.

Lire A-2, OTTAWA



Le syndic de Québec 84, Jean-Germain Huot, le directeur général Georges Dragon et le président de la corporation, Richard Drouin, hier.

METEO



Un peu de neige, des vents vifs, un froid mordant. Maximum de moins 14 à peine. Demain: toujours glacial.

Détails, page E-6.

PAUL GOBEIL PASSE LA SAQ À LA VARLOPE

Le nouveau président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, s'en est durement pris au président de la SAQ, Jean-Guy Lord, lui reprochant de n'avoir pas informé son ministre des termes du règlement récent avec les syndicats en grève et d'avoir possiblement outrepassé ses mandats.

Page A-3



MARC-YVAN CÔTÉ AU SOLEIL FINIS LES TRAITEMENTS DE FAVEUR POUR QUÉBEC

Pages B-1 et B-2

Soixante cents par dollar dû par la Corporation Québec 84

Québec s'engage à régler les créanciers

◆ Le gouvernement du Québec s'engage à rembourser les créanciers de la Corporation Québec 84 dans une proportion de "0.60 cents dans la piastre". Cette offre est cependant conditionnelle à une participation du gouvernement fédéral

pour éponger une partie du déficit de quelque \$5 millions.

par Roger BELLEFEUILLE

La nouvelle a été annoncée, hier, à une soixantaine de créanciers

convoqués une nième fois par le syndic, Me Jean-Germain Huot, accompagné entre autres du président de la corporation, Me Richard Drouin. Tous deux se sont déclarés favorables à une telle proposition. Me Huot s'est refusé toutefois à

préciser davantage l'engagement du cabinet Bourassa qui manifeste une évidente volonté d'en finir au plus tôt avec ce suspense qui dure maintenant depuis 14 mois. Il n'était d'ailleurs pas plus en mesure d'indiquer si Ottawa, dont le dossier est

piloté par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, emboîterait le pas. Tout au plus pour déclarer avec une assurance mitigée qu'il s'attendait à des nouvelles dès cette semaine. Il faut dire que depuis plusieurs mois, M. Côté, député de Langelier, n'a pas ménagé ses promesses d'un "règlement prochain".

Cette proposition finale, toujours conditionnelle à l'aval du gouvernement fédéral, ne sera pas communiquée aux créanciers avant une prochaine réunion devant se tenir entre le 10 et 30 janvier.

Par ailleurs, le syndic, Me Huot, a décidé de ne pas exercer sa menace à quelques reprises réitérées de rappeler une partie des paiements dits préférentiels déjà effectués pour un montant de \$5,7 millions.

D'autre part, ce n'est pas avant quelques mois que les créanciers pourront vraisemblablement nom-

mencer à être remboursés. La proposition finale doit d'abord être acceptée par la majorité d'entre eux à leur prochaine assemblée de janvier. Celle-ci doit ensuite être homologuée par le tribunal des faillites. Puis, il s'agira de régler les créances "litigieuses", dont deux réclamées par M. Joseph Boire et la compagnie France-Opera font l'objet de poursuites devant les tribunaux pour des montants respectifs de \$381,955 et de \$399,944.

Aucune objection à ce scénario n'est venue des créanciers présents, mise à part une évidente attitude de résignation. Seul l'un d'eux a exprimé le souhait que les "décideurs", c'est-à-dire des représentants de chacun des gouvernements provincial et fédéral soient présents à la prochaine assemblée pour justifier le "0.60 cents", alors, devait-il ajouter, que des créanciers de banques en faillite ont reçu "\$1.00".

L'incinérateur devra respecter les règlements

◆ L'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) devra se conformer aux règlements municipaux et voir à se débrancher de la ligne d'eau à incendie. La CUQ

par Guy DUBÉ

et la firme française Monténay, qui gère l'incinérateur régional, recevront par ailleurs une facture de la ville de Québec pour l'eau qui a été consommée mais qui ne passait pas par le compteur.

C'est ce que LE SOLEIL a appris, hier. Un inspecteur du service de la prévention des incendies de la ville de Québec, M. Réginald Conseiller, a mis Monténay en demeure de se conformer aux règlements dans les plus brefs délais.

M. Conseiller s'est rendu à l'incinérateur, vendredi et il a constaté de plus qu'il manque plusieurs boyaux à incendie dans l'édifice. Des vérificateurs du service des eaux de la ville de Québec se sont également rendus sur les lieux en même temps que M. Conseiller et ils

doivent comptabiliser le nombre approximatif de mètres cubes d'eau que l'incinérateur a utilisés depuis qu'il s'est illégalement branché à la ligne d'eau à incendie, il y a quelques semaines.

En ce qui a trait au directeur de l'incinérateur de la CUQ, M. Michel Roux, de la firme Monténay, il demeure introuvable depuis son retour d'Europe. Lundi, sa secrétaire affirmait qu'elle ignorait où il se trouvait. LE SOLEIL a toutefois appris que M. Roux serait "en repos" pour quelques semaines.

C'est son patron, M. Jean-Paul Bérard, que nous avons finalement joint par téléphone à l'incinérateur de Miami, hier. M. Bérard a refusé de commenter la série d'articles que LE SOLEIL a publiée, la semaine dernière, sur l'état de l'incinérateur de la CUQ.

Il a indiqué que son opinion diffère des faits rapportés, se bornant à dire que si l'on a des questions à lui poser, de bien les lui faire parvenir par écrit et qu'il répondrait, par écrit également.

OTTAWA (suite de la première page)

Or, prenant pour acquis que les 60 cents représentent 60 pour 100 du \$5 millions de déficit, c'est-à-dire, \$3 millions, la quote-part fédérale reviendrait ainsi à presque \$2 millions. Les pourparlers antérieurs se dirigeaient plutôt vers une mise de fonds égale de la part des deux paliers de gouvernement.

Selon M. Labrie, le Québec fait valoir qu'il doit radier plus de comptes que le fédéral. A cet égard,

rétorque le porte-parole du ministre Michel Côté, on peut arguer que notre mise de fonds dans l'été "Mer et monde" fut de \$6 millions comparée à celle de \$5 millions du Québec. Notre effort pour amoindrir le déficit devrait donc être en conséquence.

Selon toute évidence, la patiente "vigile" des créanciers est encore loin d'être terminée.

DÉFICIT (suite de la première page)

comptabilisées, \$875.4 millions d'obligations non comptabilisées envers les fonds de retraite des employés de l'état, \$481 millions de perte sur placement dans trois sociétés d'Etat (SIDBEC, SNA et SDBJ) et \$122 millions de créances irrécupérables. Total du déficit réel: \$5,057,000,000.

Dettes

Le rapport du vérificateur général contient des chiffres tout aussi éloquentes relativement à la dette accumulée.

Officiellement, elle est de \$20.3 milliards. En fait, il faudrait y ajouter \$12.5 milliards pour les régimes de retraite, \$1.1 milliard de comptes à payer, \$1 milliard de déficit dans les sociétés d'Etat. Total: près de \$35 milliards.

M. Rhéal Châtelain, dont la fonction est strictement non partisane, refuse de dire si le Québec a les moyens de supporter un déficit et une dette aussi élevés.

Il refuse également de dire dans quelle mesure les chiffres contenus dans son rapport pourraient influencer la cote de crédit du Québec. "C'est à la population et aux investisseurs à en juger", dit-il.

Commission parlementaire

Malgré le signal d'alarme qu'il a lancé, hier, le vérificateur général ne s'illusionne pas sur le sort que le gouvernement pourrait réserver à son rapport, dont la publication survient à la veille du mini-budget libéral.

Comme tous les précédents, "il risque de demeurer sans lendemain", reconnaît-il. M. Châtelain n'a encore rencontré aucun membre du nouveau gouvernement assermenté la semaine dernière. Dans son rapport, il réclame la convocation d'une commission parlementaire, comme le prévoit le règlement adopté par l'Assemblée nationale, en 1984.

"Sur nos huit rapports précédents qui ont été déposés en Chambre, seule une partie de celui de 1980 a fait l'objet d'études et de considérations par une commission de l'Assemblée nationale", peut-on y lire.

"En ne donnant pas suite à nos demandes réitérées d'entendre le vérificateur et d'étudier son rapport annuel, poursuit l'auteur, le Parlement se refuse une partie de ses prérogatives. Il ne recourt pas à un puissant moyen dont il dispose dans la surveillance des actes de l'Administration".

Ottawa créera un tribunal de la concurrence

◆ OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations Michel Côté a déposé hier un projet de loi instituant un tribunal de la concurrence.

par Marie TISON

Il a affirmé que le projet de loi C-91 était raisonnable, équilibré, et qu'il jouissait d'un appui considérable.

"Ce projet est à mon sens une absolue priorité pour le gouvernement, et j'entends ne rien ménager pour aider le député dans son étude, de sorte qu'il franchisse au plus tôt toutes les étapes au parlement et qu'il devienne ainsi la loi sur la concurrence", a déclaré M. Côté en conférence de presse.

Le projet de loi C-91 institue un tribunal de la concurrence qui aura le pouvoir d'examiner les fusions d'importance et d'empêcher les pratiques, fusions, abus de pouvoir ou autres, restreignant la concurrence.

Il se composera de quatre juges et de huit membres recommandés par le ministre de la Consommation et des Corporations.

Un conseil de dix personnes, provenant de la collectivité juridique, du monde des affaires, du monde du

travail ou des groupes de consommateurs, sera chargé de conseiller le ministre sur le choix de ces membres.

Une autre provision d'importance augmente de \$1 à \$5 millions le montant d'une amende infligée à la suite d'un complot pour restreindre la concurrence.

"Le projet de loi vise à protéger les entreprises, notamment les petites, des empires qui abusent de leur position de pouvoir, a déclaré M. Côté. Nous voulons une concurrence saine, au moment où le gouvernement diminue la réglementation au niveau du marché."

Par contre, le projet de loi C-91 reconnaît l'importance de la concurrence internationale, et favorisera les entreprises canadiennes qui désirent y participer, a-t-il souligné.

LA QUOTIDIENNE

(tirage du mardi
17 décembre 1985)

8-8-5

4-5-1-9

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

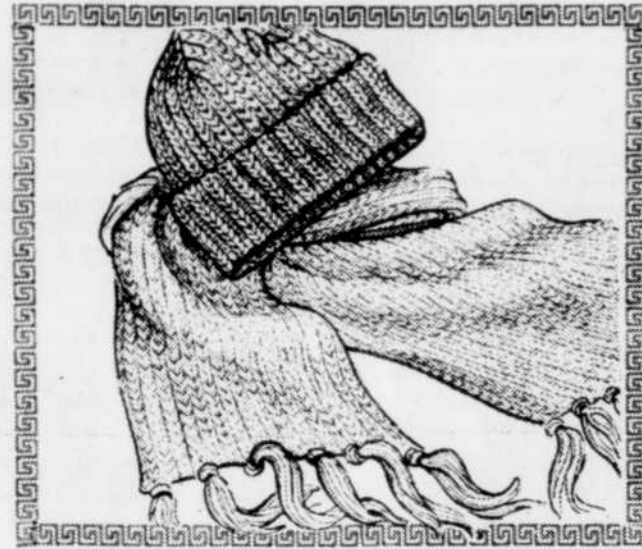
647-3233

Lundi au vendredi: à compter de 16h30 et les fins de semaine.

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

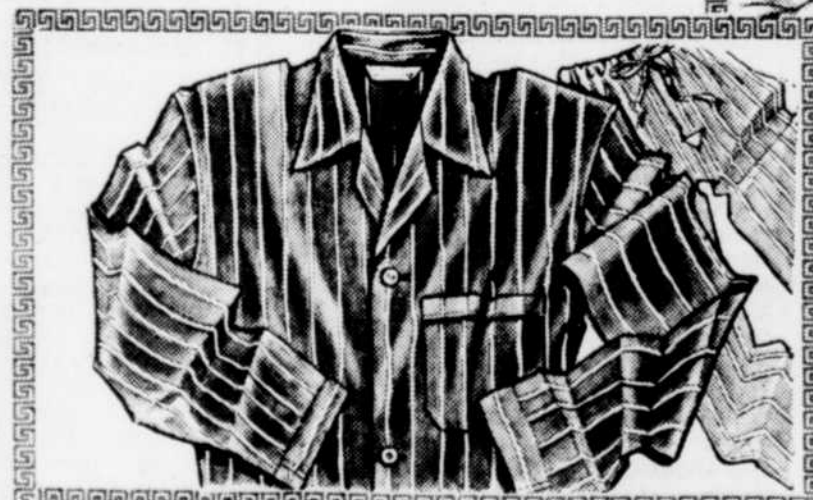
Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



tuque et foulard: conçus pour se coordonner aux couleurs de notre pull poids-lourd, la tuque en tricot larges côtes 9.99 et le foulard frangé 15.99 une bonne idée dans la boîte-cadeau simons!



notre pull poids-lourd: exclusif au trente et un, en pure laine shetland, un pull à offrir en turquoise, orange, jaune, blanc, fuchsia, royal. p.m.g. 39.95



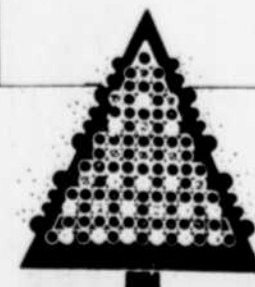
le pyjama à rayures tissées: collection guy laroche, un pyjama en mélange de coton à rayures vives tissées sur un fond marine ou bordeaux. p.m.g. 39.95



la chemise tuxedo: grand soir de fête, la chemise tuxedo, col cassé 64.00 avec le noeud papillon 15.00 et la ceinture-turban pure soie 35.00 des accessoires de luxe à coordonner en noir, bordeaux ou rouge.



le blouson à bavolet: entredoublé duvet et plumes, un blouson forme ample, épaules profondes découpées de surpiqûres. rouge, blanc, bleu ardoise. m.g.xg. 149.95



la maison
simons

NOS TROIS MAGASINS SONT OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'À 21 HEURES, SAMEDI INCLUS, SAUF QUÉBEC, SAMEDI FERMETURE À 18 HEURES.

Raffinerie Gulf de Montréal

La vente à Ultramar remise en question

♦ OTTAWA (selon PC) — La fermeture de raffinerie de Gulf Canada à Montréal entraînerait une augmentation des prix de l'essence au Québec, déclare le directeur des enquêtes sur les coalitions, Michael O'Farrel, dans un rapport publié hier à Ottawa.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, a fait lecture, hier, des principales recommandations du document qui suggère une remise en question de la transaction impliquant Gulf Canada et la pétrolière britannique Ultramar et cela dans l'intérêt des consommateurs québécois.

C'est en début de soirée et en catastrophe, après avoir pris

connaissance d'une conférence de presse tenue à Québec par les dirigeants d'Ultramar, et une heure après la lecture du rapport intérimaire du directeur des enquêtes de son ministère, que M. Côté a donné les renseignements.

"Je suis au courant d'une partie des conclusions du directeur, a dit M. Côté, et j'aimerais vous les lire: contrairement aux énoncés de l'industrie, les raffineries québécoises ne suffisent pas à la demande au Québec. Il faut que l'industrie importe d'autres provinces (l'Ouest et l'Ontario) et de l'étranger.

"La conséquence de cette sous-capacité de production est que les prix pour les divers types de carburants utilisés pour consommation

courante ont tendance à s'élever de façon artificielle créant ainsi un préjudice certain aux consommateurs.

"Gulf entend fermer sa raffinerie pour le 31 décembre, a ajouté M. Côté, ce qui évidemment rencontrera l'assentiment de l'industrie. Si la transaction devait avoir lieu entre Gulf et Ultramar, elle ne serait pas de nature à déclencher une enquête de la part du directeur, donc celui-ci ne la juge pas illégale.

"Le directeur, a poursuivi le ministre, reconnaît que la situation d'Ultramar est difficile et que l'acquisition des actifs de Gulf réglerait évidemment une partie de ses problèmes.

M. Côté n'a pas voulu confirmer, toutefois, que le rapport faisait état

de coûts additionnels aux consommateurs québécois pouvant atteindre entre \$300 et \$500 millions annuellement à cause d'un manque de concurrence sur le marché québécois et une trop forte dépendance étrangère.

Le ministre responsable de la région de Québec, conscient quand même que les dirigeants d'Ultramar menaçaient, quelques heures plus tôt, de fermer la raffinerie de Saint-Romuald, n'a pas voulu dire s'il avait l'intention de la défendre au sein du cabinet Mulroney, qui a déjà cédé, semble-t-il, aux pressions des gens de Montréal-Est, du comité ministériel et du nouveau premier ministre du Québec Robert Bourassa.

M. Côté a refusé de dire si la transaction était ni plus ni moins remise définitivement en question au profit de Gaz Métropolitain et de ses collègues du cabinet de la région de Montréal. "Il est encore prématuré, a-t-il dit, de sauter aux conclusions, mais il est évident que j'ai intérêt à défendre les intérêts des consommateurs et qu'une concurrence additionnelle est toujours au bénéfice des consommateurs."

Ultramar avait offert \$120 millions pour les 675 stations-service de Gulf Canada au Québec et dans les Maritimes et n'était pas intéressée à maintenir ouverte la raf-

finerie de Montréal-Est.

Par contre, l'offre de Gaz Métropolitain qui tient toujours est de \$80 millions, l'équivalent de celle d'Ultramar puisque Gulf devra déboursier près de \$20 millions en paie de séparation aux 450 employés de la raffinerie et \$15 millions pour la mettre hors de service.

Le cabinet se réunit aujourd'hui et le président du Conseil du trésor et responsable du comité ministériel sur l'avenir de la région de Montréal a déjà laissé entendre qu'il avait l'intention d'annoncer une bonne nouvelle pour la pétrochimie montréalaise dès vendredi.

Si l'achat est bloqué

La raffinerie de Saint-Romuald sera fermée

♦ Le président directeur général d'Ultramar Canada, M. Jean Gaulin, réaffirme que la décision est prise de fermer la raffinerie de Saint-

par André FORGUES

Romuald si Investissements Canada bloque la transaction qu'Ultramar a conclue avec Gulf pour l'achat de ses immobilisations du Québec et des provinces de l'Atlantique.



Jean Gaulin: Gaz Métro devrait rester dans le gaz.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier à Québec pour annoncer la formation d'une coalition régionale d'appui à Ultramar dans ce dossier, M. Gaulin a même précisé qu'il pourrait dire rapidement, après un non éventuel d'Investissements Canada, à quel

moment les portes fermeraient à Saint-Romuald.

Le président d'Ultramar s'est cependant dit confiant qu'on ne viendrait pas mettre de bois dans les roues de son entreprise. Les gouvernements québécois et canadien, surtout ce dernier directement concerné puisque c'est à lui que revient la décision, seraient mal venus de bloquer cette transaction sous le simple prétexte qu'Ultramar est de propriété britannique, dit M. Gaulin.

Définissant les journalistes de lui trouver des cas d'entreprises canadiennes ou étrangères qui ont investi des sommes importantes sans aucune aide gouvernementale en pleine récession économique, M. Gaulin a soutenu qu'il aurait fallu prévenir Ultramar avant qu'elle n'engloutisse \$310 millions à Saint-Romuald, en 1982-83, qu'on ne la laisserait pas ensuite s'assurer de la part du marché dont elle a besoin.

Le gouvernement Mulroney, qui a changé l'ancienne agence de tamisage des investissements étrangers en Investissements Canada pour justement marquer que le pays devenait à nouveau ouvert aux capitaux internationaux, ne s'immiscera pas dans une entente entre compagnies privées, estime le pdg.

Et M. Gaulin a renchéri en affirmant que Gaz Métropolitain, qui est intéressée à acquérir les actifs de Gulf et voudrait maintenir en exploitation la raffinerie de Montréal, ne pourrait pas faire mieux que BP, Texaco, Esso et Gulf qui ont tour à tour choisi de fermer leurs raffineries montréalaises devant la décroissance du marché.

"Ils (Gaz métro) devraient rester dans le gaz et laisser le pétrole à ceux qui connaissent le pétrole", a lancé M. Gaulin.

Offre et demande

Le président d'Ultramar a dit au SOLEIL être en contact étroit avec le ministre Michel Côté, responsable de la région de Québec auprès du gouvernement fédéral, qui donnerait son appui à Ultramar dans ce dossier.

Au gouvernement du Québec, encore en train de s'installer au pouvoir, le contact n'était pas établi hier après-midi, a expliqué M. Gau-

lin. M. Réjean Poulin, chef de cabinet intérimaire du ministre de l'Énergie et des Ressources John Ciacia, disait toutefois en fin de journée que le ministre et M. Gaulin se parleraient hier soir ou ce matin.

Le pdg d'Ultramar pourra alors faire valoir ses arguments selon lesquels le marché québécois n'est pas suffisant pour maintenir quatre raffineries en exploitation, soit celles de Péro-Canada, Shell, Ultramar et Gulf et qu'une de ces deux dernières doit disparaître.

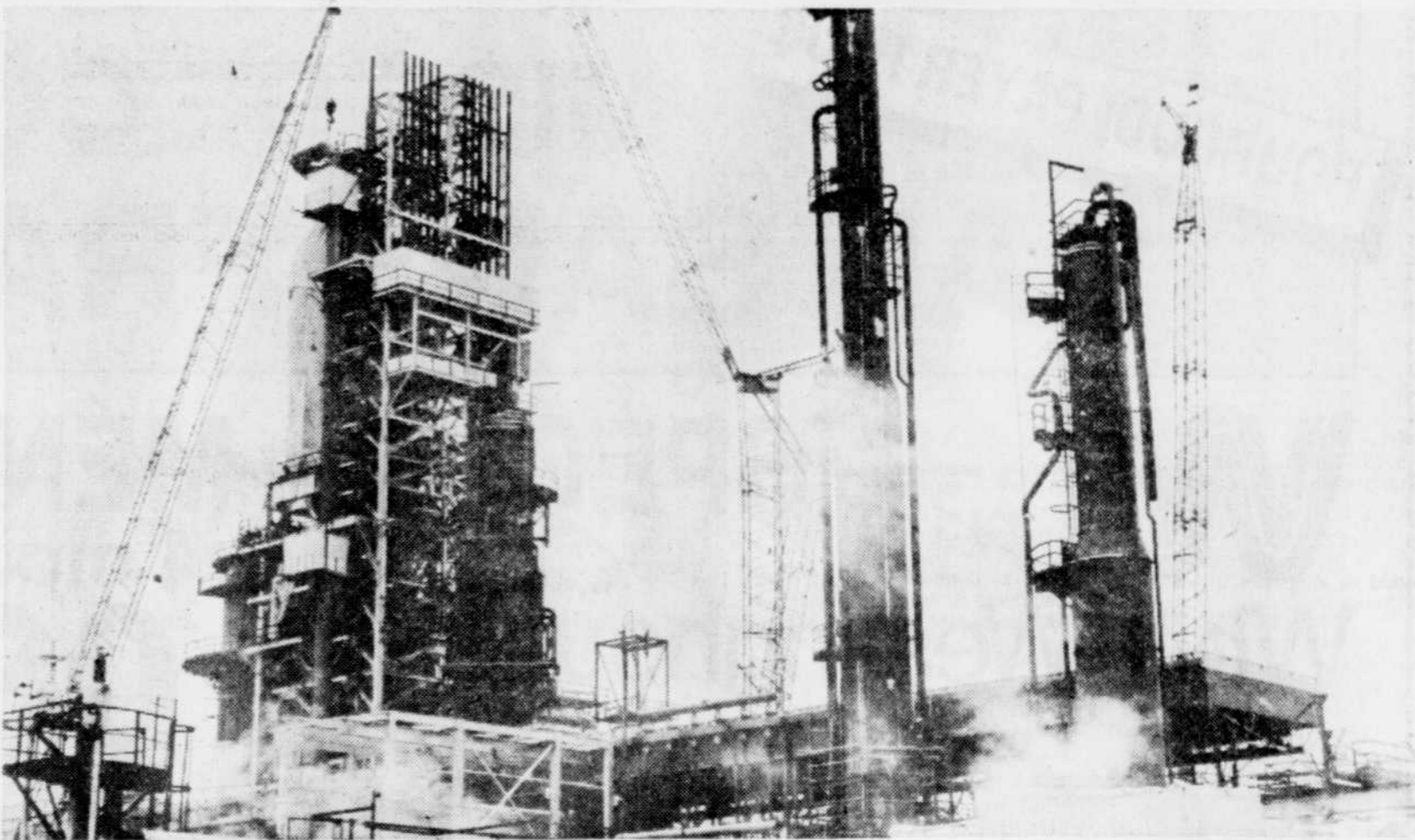
M. Gaulin soutient que la fermeture de la raffinerie de Gulf crée-

rait un équilibre entre l'offre et la demande en produits pétroliers au Québec. Ultramar, dit-il, a décidé d'investir \$310 millions à Saint-Romuald ces dernières années pour ajuster sa production à cette évolution de la demande qui, tout en rétrécissant, se déplace. Ainsi, on vend moins de mazout et plus d'essence sans plomb, par exemple.

Quand Ultramar a décidé d'investir, explique M. Gaulin, on songeait à ouvrir de nouvelles stations-service, ce que le rétrécissement de la demande a depuis rendu impossible. Reste les acquisitions de

stations-service existantes pour faire tourner à capacité la raffinerie de Saint-Romuald. D'où l'achat des stations Spur et maintenant de Gulf.

Mais si on empêche Ultramar d'acheter Gulf, il n'y a plus d'acquisitions possibles pour écouler la production de Saint-Romuald, affirme M. Gaulin. Les autres détaillants: Shell, Esso et Péro-Canada ne sont pas à vendre. Mieux vaudrait alors fermer la raffinerie de Saint-Romuald et approvisionner les stations-service Ultramar achetant des produits raffinés par le pdg.



Le PDG d'Ultramar Canada a soutenu hier qu'il aurait fallu prévenir sa compagnie avant qu'elle n'engloutisse \$310 millions à Saint-Romuald, en 1982-1983, qu'on ne la laisserait pas ensuite s'assurer

de la part du marché dont elle a besoin. Ci-haut, la nouvelle unité de craquage catalytique construite à cette occasion.

Côté se rangera derrière Bourassa

♦ Le ministre Marc-Yvan Côté, porte-parole de la région de Québec ne s'opposera pas à son chef, M. Robert Bourassa, dans le dossier de l'achat de la raffinerie de la compagnie Gulf dans l'Est de Montréal. Il fera valoir ses arguments à la défense de la compagnie Ultramar de Saint-Romuald lors du Conseil des ministres aujourd'hui et sera ensuite solidaire de la position majoritaire.

par Pierre-Paul NOREAU

M. Côté, qui accordait hier une entrevue au SOLEIL pour faire un survol de la situation régionale, ne croit pas que l'issue de ce dossier très chaud et important, autant à Montréal que dans la capitale, est déjà scellée.

Numériquement, M. Côté reconnaît que la représentation de l'Est de la province au Conseil des ministres est moindre que celle de la métropole. Il ne faut toutefois pas en conclure que la lutte est inégale, selon lui.

Evidemment, M. Côté ne nie pas que le poids du premier ministre n'est pas négligeable dans ce dossier.

Le nouveau ministre des Transports ne manifeste pas d'autre part autant d'inquiétudes que d'autres acteurs de la région par rapport à ce dossier. Bien sûr, il convient qu'il serait souhaitable pour la compagnie Ultramar de se retrouver aux commandes des deux raffineries, M. Côté n'est cependant pas persuadé

que la survie de la raffinerie Gulf en d'autres mains, condamnerait automatiquement les 350 emplois sur la Rive-Sud.

A l'appui de cette analyse, M. Côté rappelle que la compagnie Ultramar a fait des investissements importants à sa raffinerie, avant même de savoir que celle de Gulf allait se retrouver sur le marché des transactions immobilières. Peut-être y avait-il moins de crainte pour l'avenir que ce qu'on prétend aujourd'hui, soulignait le ministre. "Bien sûr, il y a des risques pour Ultramar, mais il y a aussi un jeu et une stratégie qui s'effectuent de part et d'autre dans ces négociations."

M. Côté ne se sent aucunement mal à l'aise par rapport à ce dossier, estimant que les représentants de la région de Québec au sein du gouvernement libéral devront être jugés sur l'ensemble de leurs actions et non pas sur la base d'un seul dossier.

Enfin, si son gouvernement fait une profession de foi en faveur d'un marché libre entre les entreprises, cette ligne d'action devient à ses yeux un argument favorable de poids pour la région de Québec.

De l'autre côté cependant, le ministre n'a guère été impressionné par la direction d'Ultramar qui a soutenu publiquement que son acquisition n'allait entraîner la création d'aucun emploi supplémentaire. Il a conclu: "drôle de manière vraiment de présenter publiquement un dossier de cette importance"...

Des travailleurs d'Ultramar manifestent devant le parlement

♦ Quelque 300 travailleurs d'Ultramar ont été les premiers à manifester devant l'Hôtel du gouvernement depuis le changement de gouvernement au Québec. Accompagnés de leurs employeurs, les travailleurs ont rencontré leur député, le seul péquiste de la région de Québec, M. Jean Garon.

par André FORGUES

Après, en conférence de presse, le pdg d'Ultramar Canada, M. Jean Gaulin, invité par le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métro, M. Jacques Desmeules, avait reçu l'appui du président de la CUQ, M. Michel Rivard, des Chambres de commerce de la Rive-Sud de Québec et de Beauport, du président du Port de Québec, M. Ross Gaudreault, des maires de Saint-Romuald, Sillery et Val-Bélair, ces deux derniers à titre de président et de membre du conseil exécutif de la CUQ, et du président de la So-

ciété Interport, M. Jacques Bourassa.

Du côté politique, si personne n'était présent à la conférence de presse malgré les invitations qui ont été faites, Ultramar a reçu l'appui du député fédéral de Lévis, M. Gabriel Fontaine, et un appui moins ferme du ministre québécois des Transports et député de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté. M. Michel Côté appuie aussi la compagnie pétrolière, affirme le président Gaulin.

Le pdg d'Ultramar a admis que l'inquiétude a commencé à le gagner vendredi dernier quand, à la suite d'une rencontre avec M. Brian Mulroney, le premier ministre Robert Bourassa a publiquement réclaté que le gouvernement fédéral bloque la transaction Gulf-Ultramar si Investissements Canada ne le fait pas d'elle-même.

Emplois et autosuffisance

Au cours de la conférence de presse d'hier, M. Gaulin a soutenu que l'achat de Gulf n'est pas un

facteur dans la survie et le développement de l'industrie pétrochimique québécoise et que ce dont Pétromont a besoin, ce n'est pas de la raffinerie de Gulf mais de subventions gouvernementales couvrant les frais de transport du gaz jusqu'à Montréal.

Quant aux emplois perdus à la raffinerie de Gulf, M. Gaulin établit le total à 490 dont 90 seront embauchés par Ultramar, 75 sont près de l'âge de la retraite et seront indemnisés par Gulf et 100 qui pourraient être embauchés par une firme oeuvrant dans la pétrochimie avec laquelle Ultramar négocie. Cette firme, dit M. Gaulin, "est intéressée à exploiter les équipements de la raffinerie".

Ne resterait plus alors que 225 nouveaux chômeurs auxquels Gulf offre les services de firmes de remplacement qui, soutient toujours M. Gaulin, permettent dans 90 pour 100 des cas de trouver des emplois à ces personnes.

Bref, pour M. Gaulin, Ottawa a à choisir entre "subventionner un ca-

nard boîteux" ou laisser Ultramar aller de l'avant ce qui lui permettra d'investir \$125 millions d'ici cinq ans à Saint-Romuald et dans son réseau de distribution.

Aux employés d'Ultramar, le député Jean Garon a tenu un langage différent, expliquant que la position de l'opposition péquiste est de réclamer la survie des deux raffineries. Le Québec a été un exportateur de produits raffinés depuis des années et on voudrait maintenant qu'il se limite à produire pour son propre marché, dénonce M. Garon.

La part de la production québécoise dans l'ensemble canadien est devenue trop petite, explique en substance M. Garon qui affirme que, quand il parlait d'autosuffisance du Québec en matière agricole, on l'accusait de nuire aux producteurs de l'Ouest, tandis qu'on ne blâme pas actuellement ceux qui veulent fermer des raffineries québécoises en les restreignant au marché québécois alors qu'elles ont toujours exporté dans le passé.

Le président du Conseil du trésor le laisse entendre

Les négociateurs de la SAQ ont outrepassé leur mandat

♦ Le président de la Société des alcools (SAQ), M. Jean-Guy Lord, a été blâmé, hier à l'Assemblée nationale, par le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, pour ne pas avoir informé le ministre de

par Réjean LACOMBE

l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, du contenu du règlement intervenu en fin de se-

maine dernière avec le Syndicat des employés de magasin et de bureau de la SAQ.

Ce désaveu du ministre Gobeil va même jusqu'à laisser entendre que l'entente intervenue entre la SAQ et ses employés outrepassait le mandat qui avait été donné par le Conseil du trésor aux dirigeants de la SAQ.

Quant à savoir si cette situation aurait pour effet de remettre en

question l'entente entre la SAQ et le syndicat, le ministre Gobeil se montre prudent en indiquant qu'il n'était pas "en mesure à ce moment-ci de confirmer ce qui a été fait parce que la communication ne s'est pas faite entre la société d'Etat et le Conseil du trésor".

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron, le président du Conseil du trésor a

indiqué qu'il avait demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce, responsable de la SAQ, M. Daniel Johnson, de rencontrer les dirigeants de la société d'Etat dans le but de faire le point sur cette question.

"Je n'ai jamais été informé personnellement du règlement qui est intervenu entre la Société des alcools et ses employés, a précisé le ministre Gobeil à une question de

M. Gendron. On a appris, par les journaux certains éléments de ce règlement qui nous semblent en dehors du mandat qui avait été donné par le Conseil du trésor à la Société des alcools."

M. Gobeil précise même qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de communication officielle entre la SAQ et le Conseil du trésor sur la nature de ce règlement.

Revenant à la charge, le critique péquiste, M. Gendron, a reproché au ministre Gobeil de ne pas avoir communiqué avec le président de la SAQ dans le but de connaître les grandes lignes de l'entente.

"Je crois, a lancé le ministre Gobeil, que le président de la Société des alcools aurait dû communiquer avec le ministre de l'Industrie et du Commerce afin de lui exposer son point de vue."

Achat de certains biens durables

La règle des appels d'offres n'a pas été respectée

◆ Les achats de près du tiers des biens durables par le gouvernement ne sont pas soumis aux appels d'offres conformément aux règles du Conseil du trésor. Ces transactions représentent 18 pour 100 des achats en biens meubles durables par le gouvernement. Les ministères font des demandes tellement spécifiques qu'elles ne peuvent être négociées avec plus d'un fournisseur inscrit au fichier Rosalie.

par Ghislaine RHEAULT

C'est l'une des lacunes dans la gestion du matériel et de l'équipement par le gouvernement dénoncées par le vérificateur général Rhéal Châtelain dans son rapport annuel rendu public hier.

Sans évoquer les risques de favoritisme déguisé que comportent ces pratiques, le vérificateur général écrit cependant qu'elle "ne garantit pas toujours le meilleur prix."

Les remarques de M. Châtelain s'appuient sur une étude d'envergure gouvernementale menée au cours de l'année.

Free for all

Le vérificateur a examiné les pratiques dans les six ministères, qui sont les plus gros consommateurs de biens durables. Ils ont dépensé \$822,7 millions au cours des quatre dernières années pour l'acquisition et l'utilisation du matériel. Il décèle



Rhéal CHÂTELAÏN

notamment les problèmes suivants: le gouvernement est incapable de suivre l'évolution de son parc automobile composé de 5079 véhicules dans ces six ministères. Le matériel de transport représente 37 pour 100 des achats en biens meubles durables (soit \$334 millions) au cours des cinq dernières années. Dans trois des six ministères, on a trouvé du personnel utilisant les véhicules à des fins personnelles. Les véhicules n'étaient pas tous stationnés à leur port d'attache en dehors des heures de travail, leur identification visuelle était inadéquate, ce qui favorise les utilisations frauduleuses. Le vérificateur a constaté des ca-

rences majeures pour protéger les biens contre le vol, le vandalisme. Il constate qu'on n'a pas de programme d'entretien préventif pour les équipements importants.

Chaloupes et motoneiges

M. Châtelain constate d'autres carences; on procède rarement à des études de coûts-bénéfices avant de faire réparer l'équipement à contrat. Il donne pour exemple le remplacement d'un moteur de motoneige pour \$1526 soit plus que sa valeur marchande. Des chaloupes en état de détérioration avancée ont subi des réparations importantes. Les réparations d'une scie à chaîne ont coûté plus du triple de la valeur d'achat initiale.

Il note que le gouvernement n'est pas assuré que ses biens ne servent qu'à des fins gouvernementales, que les ministères n'ont pas de systèmes adéquats permettant de recenser et de contrôler les biens.

D'une manière générale, les contrôles en vigueur ne permettent pas "une utilisation économique et efficace des ressources matérielles."

Les six ministères étudiés sont celui des Transports, de la Justice, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Énergie, de l'Environnement et de l'Agriculture.

Le vérificateur estime que les systèmes d'information ne nous renseignent pas sur la valeur du matériel et de l'équipement en usage qui est plus importante que ce qui est indiqué aux comptes publics.



La sécurité informatique fait défaut dans de nombreux ministères.

Quelques cas parmi les cas

◆ La distribution des billets de faveur aux administrateurs du Grand Théâtre de Québec n'est pas encore contrôlée à la satisfaction du vérificateur général. Le code d'accès permettant d'imprimer ces billets est connu et son usage ne requiert aucune autorisation ou si-

gnature de la part de celui qui réclame le billet.

par Ghislaine RHEAULT

De plus, l'absence de contrôle sur la vente des fauteuils supplémentaires ne permet pas de s'as-

surer de l'intégralité des revenus provenant de ces ventes. Ces lacunes tirées du rapport du vérificateur général doivent être corrigées, fait valoir la direction du Grand Théâtre. Depuis le 1er septembre, une nouvelle politique de billets gratuits devait être en vigueur...

Un bateau acheté \$800,000 par le gouvernement en 1968 a été revendu l'année dernière \$22 575, même si le ministère vendeur estimait sa valeur à \$200,000.

Ce fait est décrit dans le rapport du vérificateur général. Il illustre le "free for all" qui règne au gouvernement lorsqu'il s'agit de vendre des biens usagés. Le vérificateur dénonce l'absence de politique en cette matière. Un seul ministère a édicté des normes lorsqu'il s'agit de vendre des biens autres que des véhicules.

Dans le cas des automobiles cependant, on doit s'assurer qu'elles ont servi durant cinq ans ou parcouru 125,000 kilomètres (6 ou 8 cylindres) ou 100,000 kilomètres (4 cylindres)...

L'Institut national de productivité ne prêche pas par l'exemple. Le vérificateur général note plusieurs dérogations dans la gestion du personnel: — du temps supplémentaire autorisé pour certains employés alors que les règles ne le prévoient pas; — des traitements plus élevés lors de l'embauche d'un employé, sans justification apparente pour appuyer cette générosité; — des hausses de traitement avant que les règles n'aient été approuvées par le gouvernement; — des primes de séparation et des congés avec traitement pour des employés lors de leur congédiement, alors que les règlements ne prévoient que le paiement de vacances et des crédits de congés de maladie.

La sécurité informatique fait défaut dans plusieurs organismes et ministères du Québec. Le vérificateur général signale encore une fois ce problème cette année dans son rapport annuel.

Le cas le plus sérieux est celui du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. On peut encore entrer comme dans un moulin dans les fichiers de prestations d'aide sociale et de gestion des subventions.

Le vérificateur note une mauvaise attribution des responsabilités touchant la sécurité informatique. Il affirme que les contrôles sur les mots de passe est insuffisant et leur confidentialité mal protégée.

Le vérificateur constate que les correctifs qu'il recommandait l'année dernière n'ont pas été apportés.

Dans sa réponse au vérificateur, le ministère annonce que la plupart des faiblesses seront corrigées par la mise en place, notamment d'un logiciel de sécurité qui s'appelle "top secret".

Les trop-versés aux bénéficiaires de l'aide sociale atteignent cette année \$148 millions, comparativement à \$139 millions au 31 mars 1984.

Le Vérificateur général indique que les modalités de remboursement de ces dettes prévues au règlement de l'aide sociale ne sont pas intégralement respectées. 22 pour 100 des ententes dépassent la période maximale de 36 mois prévue pour le remboursement. De plus certains dossiers sont rarement traités parce que les agents ne réussissent jamais à se rendre au bout de la liste.

"Malgré le caractère particulier des débiteurs, l'objectif de toute entente devrait être d'assurer le recouvrement de la créance dans un délai raisonnable", recommande le vérificateur.

A cela le ministère de la Main-d'œuvre réplique que le règlement a été appliqué en fonction de la situation économique des bénéficiaires. Le ministère se dit d'accord toutefois pour tenter de rationaliser l'action du service central de recouvrement.

POURQUOI PAYER PLUS

MISE DE CÔTÉ
1 AN SANS FRAIS

W

SPÉCIAL - MÉNAGE

4 morceaux

White-Westinghouse

2 088\$



SPÉCIAL MÉNAGE 4 mcx

- Cuisinière
- Réfrigérateur
- Laveuse
- Sécheuse

1 988\$

White Westinghouse

LE MEILLEUR CHOIX

SPÉCIAL MÉNAGE 4 mcx

- Cuisinière
- Réfrigérateur
- Laveuse
- Sécheuse

2 488\$

White Westinghouse

MÉNAGE NEUF 1986
Style moderne

Mobilier de chambre, bureau triple, miroir, commode à 5 tiroirs, tête de lit, 2 lampes de bureau, 1 mobilier de salle à manger 5 pièces, 1 mobilier de salon 2 pièces colonial avec fauteuil berçant, 1 table de centre, 1 table de coin.

1 988\$

ENTREPOSAGE GRATUIT

MÉNAGE NEUF 1986
Style moderne

Mobilier de salle à manger 5 pièces, mobilier de chambre, bureau triple, miroir, commode, tête de lit, mobilier de salon 5 pièces modulaire, table à café et table de bout.

2 488\$

ENTREPOSAGE GRATUIT

MÉNAGE NEUF 1986
Style colonial ou moderne

Bureau triple avec miroir, commode à 5 tiroirs, mobilier de salon 2 pièces, comprenant canapé et fauteuil berçant, table à café, table de bout, mobilier de salle à manger 5 pièces.

3 488\$

ENTREPOSAGE GRATUIT

LIVRAISON PARTOUT EN PROVINCE

HENRI TURCOTTE MEUBLES

Votre plus gros vendeur de ménage

2100, boul. Pere-Lelièvre,
Centre d'achats Duberger
VILLE DE QUÉBEC

527-3413

PLAN MISE DE CÔTÉ

Réplique de Johnson au message inaugural Le Québécois doit s'attendre à un dur printemps

◆ Si pour le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, le récent discours inaugural du nouveau gouvernement libéral permettra "la distribution de quelques bonbons avant le 25 décembre", les Québécois devront, selon lui, s'attendre à vivre un printemps dur et exigeant.

Textes de Réjean LACOMBE

Dans sa réplique au message inaugural présenté lundi par la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, le chef de l'opposition indique que le

ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque annoncera aujourd'hui, dans son premier discours sur le budget, des réductions de revenus de l'Etat. "Comment, s'interroge M. Johnson, concilier ses préoccupations de rationalisation des dépenses publiques avec une réduction des revenus de l'Etat?"

A la lumière de ces orientations budgétaires, M. Johnson entrevoit donc un printemps peu reluisant pour les Québécois. Il se demande ouvertement si le gouvernement libéral n'imposera pas un ticket modérateur dans les services de santé. Dans la même foulée, il s'interroge

sur l'abolition de la gratuité des médicaments pour les personnes âgées, sur l'abolition de l'assurance de certains services régis par l'assurance-maladie et sur la fin du soutien aux organismes communautaires.

Pour M. Johnson, c'est un puzzle inconciliable de vouloir diminuer les revenus de l'Etat, tout en diminuant les emprunts et augmenter les dépenses. Il entrevoit donc une augmentation des frais de scolarité le printemps prochain et des réductions dans les programmes d'habitation.

"Allez-vous, demande le chef de

l'opposition au gouvernement libéral, diminuer la diffusion de Radio-Québec? Quand on connaît les silences du Parti libéral en ce qui touche la condition féminine et, notamment, le secteur des garderies, on a peut-être raison de s'inquiéter du fait qu'il est possible qu'il n'y ait pas de progrès quant aux garderies dans les années à venir."

M. Johnson s'en est également pris au manque de représentation régionale au sein du conseil des ministres du gouvernement libéral de M. Robert Bourassa. "Ces régions, dit-il, sont sous-représentées au sein du conseil des ministres. Il y a une absence totale, mais totale, d'une vision du développement régional dans ce discours inaugural."

Pour M. Johnson, tenir ce discours généraliste, conservateur, quelque peu rétrograde à l'égard du progrès du Québec, c'est mépriser ou ne pas voir tout au moins qu'une bonne partie du développement régional au Québec est tributaire du rôle dynamique des sociétés d'Etat.

Session prématurée

A la lumière de ce discours inaugural, le chef de l'opposition en vient à la constatation que cette mini-session est prématurée. "Ce discours, ajoute-t-il, nous annonce des choses qui existent déjà. Il ré-



Pierre Marc Johnson entrevoit un printemps peu reluisant pour les Québécois.

dont le gouvernement entend procéder pour faire face à ces problèmes budgétaires que nous connaissons."

Tout en précisant que l'analyse brossée par le discours inaugural était partagée pour une bonne part par l'opposition péquiste, M. Johnson souligne qu'il s'est reconnu dans une partie du vocabulaire utilisé par le lieutenant-gouverneur et par la vice-première ministre. "Mais dès qu'on arrive aux mesures concrètes, précise-t-il, c'est le vide ou la reconduction de choses qui existaient déjà."

Reprenant quelques points des neuf approches du nouveau gouvernement libéral en matière économique, M. Johnson en vient à la constatation que la majorité de ces approches ont été mises en application par l'ancien gouvernement du Parti québécois. Pour M. Johnson, il n'y a rien de nouveau à ce chapitre.

Le chef de l'Opposition ne comprend pas comment le gouvernement libéral qui parle de concertation entre les entreprises et les universités au chapitre de la recherche et du développement en vient à abolir le ministère de l'Enseignement supérieur. "C'est une erreur, dit-il, que le gouvernement fait."

Le vocabulaire des députés correspond mal à la réalité

◆ Même si l'on sait depuis le soir du 2 décembre que le Parti libéral forme le gouvernement et le Parti québécois l'opposition officielle, il n'en reste pas moins que dans l'esprit de plusieurs parlementaires la transition n'est pas encore faite.

La première véritable journée des débats à l'Assemblée nationale a démontré clairement que plusieurs députés étaient quelque peu perdus dans les couloirs qui mènent de l'opposition au pouvoir et vice versa.

Ainsi, le leader du gouvernement, M. Michel Gratton, se croyait encore dans l'opposition alors qu'il interpellait son homologue Guy Chevrette en le qualifiant de leader du gouvernement. Même le ministre délégué à la Privatisation, M. Pierre Fortier, considère encore le député de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, comme étant ministre.

Le vétéran de la politique québécoise, le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, après avoir vécu neuf ans dans l'opposition, n'a pas réussi, lui aussi, à s'adapter à son nouveau rôle. Hier encore, il considérait le député de Lévis, M. Jean Garon, comme étant encore ministre. "Il faut s'adapter un peu...", dit-il en forme d'excuses.

Tous ces titres ne sont pas faciles évidemment à départager. Le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain, l'a appris rapidement hier. Au lieu de présenter M. Gérard D. Lévesque comme étant le ministre des Finances, M. Lorrain l'a invité à répondre à une question de l'opposition en l'appelant "M. le député des Finances". Il a même présenté, le chef de l'opposition officielle, M. Pierre Marc Johnson, comme étant le leader de l'opposition. "Le chef de

l'opposition officielle", a retourné immédiatement M. Johnson.

Mais, même l'ancien premier ministre Pierre Marc Johnson a bien failli tomber dans les mêmes travers en qualifiant le ministre des Finances de chef de l'opposition. "Le chef, pardon, j'allais dire le chef de l'opposition...", de dire M. Johnson. Il n'en fallait pas plus pour qu'un député de l'opposition rajoute rapidement: "On était tellement habitué à le voir dans l'opposition."

Les règlements de compte

Mais, tous ces lapsus devaient conduire inévitablement à différents règlements de compte électoraux. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'au cours de ces premières heures de cette mini-session, la fièvre électorale ne s'est pas encore estompée.

C'était au tour de la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, de "planter", comme elle l'a dit elle-même le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, qui venait de formuler une très longue question. "Je m'aperçois, lance-t-elle, que le chef de l'opposition garde la caméra

longtemps sur lui. C'est dans ses habitudes."

Ce chassé-croisé post-électoral devait également amener le ministre délégué à la Privatisation, M. Pierre Fortier, à porter des attaques sur le passé gouvernemental péquiste. "Nous n'avons pas l'intention, dit-il, de procéder en amateur dans ce dossier (privatisation des sociétés d'Etat) comme l'a fait le gouvernement sortant." Mais pour le député péquiste de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, le ministre se comporte déjà comme un amateur.

Un peu mal à l'aise dans son rôle de critique financier de l'opposition, le député de Lévis, M. Jean Garon, a mordu la poussière quand il a interrogé le ministre des Finances sur la marge de manoeuvre du gouvernement en lui demandant qui du chef libéral ou chef péquiste avait dit la vérité lors de la dernière campagne électorale. Pour M. Lévesque la question de M. Garon comporte un aspect technique, dont il aura la réponse aujourd'hui lors du discours sur le budget, et un aspect politique. "Quant à l'aspect politique, lance-t-il, je crois qu'il a eu sa réponse le 2 décembre."

Pour le leader du gouvernement, l'ancien ministre Garon n'est pas "un bon poseur de questions". Un telle réplique devient rapidement pour le leader de l'opposition, M. Guy Chevrette, "l'arrogance du pouvoir..."

EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
LUNETTES

Paul Lambert
OPTOMETRISTE

475, boul. Charest est
Québec G1K 3H8

Rendez-vous
529-2179

(Autrefois au Syndicat de Québec)

Les nouveautés du mois

(du lundi au jeudi)

Incluant: bar à soupes, bar à salades, dessert, café

● La piccata di vitello
al limone
(Escalope de veau) 14⁹⁵\$

● La brochette de
pétoncle garnie
de pinces de
crabes 15⁹⁵\$

Réervations:
658-4303

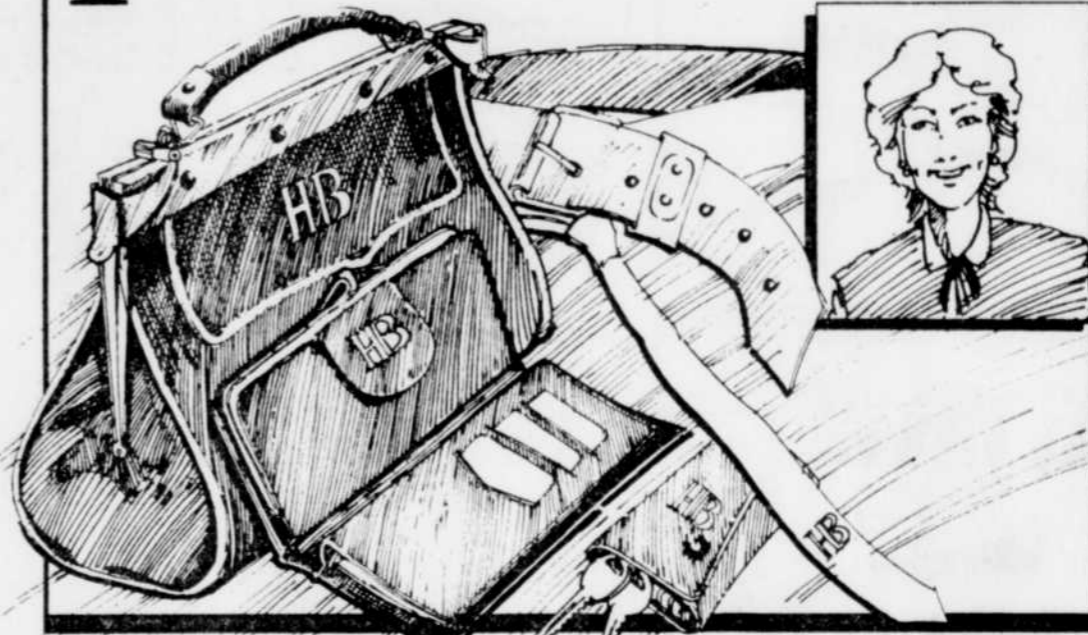
2800, boul. Laurier
Sainte-Foy

Restaurant

L'OMNIBUS



le Cuir pour ELLE!



À l'occasion de Noël 85 offrez à votre femme, votre amie, votre mère... un cadeau personnalisé en cuir véritable. Un choix varié et des prix des plus abordables vous sont présentés à nos neuf (9) points de vente. Service gratuit: Initiales ou prénom gravés avec tout achat.

CUIR Signé

Points de vente: Place Laurier (3) Place Fleur de Lys (2) Galeries de la Capitale (2) Galeries Chagnon (2)

PENELOPE

Bijoux originaux

Place Ste-Foy

Place Québec

Patrimoine au 2000
2008, chemin St-Louis
(coin Maguire) 683-9641

Panier-cadeau aux parfums d'été

Pour un ami, votre mère ou même pour le bébé de l'année, cet assortiment de savons, poudre etc. de Crabtree & Evelyn sera sûrement un plaisir à découvrir!

À partir de 10⁹⁵\$



Un objet de désir...
POUR NOËL!



comme un coffret à bijoux, objet raffiné et délicat, que toute femme appréciera en cadeau. La collection Pierre Robitaille vous offre plusieurs modèles, signés Design Philipp, fabriqués en Suède et en Angleterre. Quelques-uns sont musicaux, vous avez le choix entre plusieurs formats, de 5,95\$ à 75\$.

La boutique
Pierre
Robitaille

Un seul endroit:
PLACE STE-FOY - 653-7260

Bas de Noël
'nouveau genre'



Bas Lacoste
4-7 4,50\$
8-10 4,99\$
11-13 6,99\$

carte verte no 005002

clément

LEVIS
PLACE
CARNAVAL
633-2688

GALERIES DE
LA CAPITALE
627-3472

PLACE
STE-FOY
653-9383

Privatisation de certaines sociétés d'Etat

Pierre Fortier étudie déjà le dossier

◆ (PC) — Le ministre délégué à la Privatisation Pierre Fortier a déjà commencé à étudier le cas de sociétés d'Etat à réorienter ou privatiser.

C'est ce qu'il a indiqué hier en Chambre, en réponse aux questions du député péquiste de Verchères Jean-Pierre Charbonneau.

Par des questions répétées sur des cas particuliers — Société des établissements de plein air, Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, Siddec — M. Charbonneau et son collègue de Lac-Saint-Jean Jacques Brassard ont cherché à en savoir où en était le processus de réorientation des sociétés d'Etat.

"J'ai déjà commencé mon travail avec mes collègues, avec les sous-ministres. Nous allons continuer durant les mois de janvier et février pour établir nos priorités, établir les critères qui nous permettront de juger de la pertinence de garder les sociétés d'Etat comme telles, ou de les réorienter ou, éventuellement, de les privatiser", a répliqué le ministre Fortier.

Plus tard, en entrevue improvisée avec quelques journalistes, M. Fortier a précisé ses vues sur la privatisation.

"Nous en sommes au point où le gouvernement manque tellement d'argent que ça peut être un han-

dicap au développement de sociétés d'Etat."

"Plus que trois"

Il assure que l'intention du nouveau gouvernement de privatiser des sociétés d'Etat est très sérieuse. "On va en privatiser plus que trois. Ça sera plus lent au début, parce qu'il faut les étudier cas par cas, mais on sera fixé dans six ou neuf mois d'ici", a-t-il indiqué en anglais.

Mais quant à savoir quel pourcentage pourrait être privatisé, M. Fortier trouve l'évaluation difficile. "Difficile à dire. Uniquement dans le cas de la Société générale de

financement (SGF) ou des sociétés de holding, on parle de 15 ou 20 compagnies".

Le ministre délégué à la Privatisation prévoit que certaines sociétés d'Etat seraient difficiles à vendre. "Asbestos, même si on voulait la vendre, on ne pourrait pas", a-t-il cité en exemple.

Consultation

M. Fortier a encore une fois donné l'assurance que le gouvernement du Parti libéral procéderait rationnellement, après une minutieuse étude de cas.

"Nous n'avons pas l'intention de

se précipiter à l'aveuglette comme l'a fait le gouvernement sortant". C'est pourquoi à ce moment-ci, il s'est refusé à nommer quelque société que ce soit. Il s'est limité à répéter que les sociétés d'Etat à caractère industriel seraient les premières visées par une privatisation ou une réorientation possible.

A la requête du député Charbonneau, le ministre a aussi donné l'assurance qu'il consulterait les travailleurs des sociétés d'Etat concernées. "Il est sûr que nous ne procéderons pas sans consulter les gens concernés dans les discussions que nous avons eues en public", a-t-il avisé.



Gérard D. LEVESQUE

Pressions "générales" sur Ottawa

◆ (PC) — Le ministre des Finances Gérard D. Lévesque a fait pression "de façon générale" et non spécifique sur le gouvernement fédéral pour qu'il ne "pelle" pas son déficit dans la cour des provinces.

par Lia LEVESQUE

C'est la réponse qu'a donnée hier le ministre québécois des Finances lorsque interrogé à l'Assemblée nationale par le chef de l'opposition Pierre Marc Johnson et le député Jean Garon sur les paiements de transfert fédéraux aux provinces.

M. Lévesque a indiqué qu'il n'avait pas cité à son homologue d'Ottawa quelles dépenses fédérales pourraient être réduites sans que la santé et l'éducation post-secondaire soient touchées.

M. Johnson suggérait au ministre Lévesque d'inviter le gouvernement fédéral à cesser de "pelle" son déficit dans la cour des provinces" et de plutôt chercher à diminuer ses dépenses en évitant les chevauchements de juridictions.

"Quels sont les domaines d'empiètement du gouvernement fédéral sur les juridictions des provinces sur lesquels le ministre des Finances a attiré l'attention de M. Wilson", a interrogé M. Johnson.

M. Lévesque a admis ne pas avoir "fait cet exercice" détaillé avec le ministre Michael Wilson. Les pressions, a-t-il souligné, "je les ai faites d'une manière générale et non pas spécifique".

Discipline

Le ministre québécois a insisté sur le fait qu'il avait fait pression sur Ottawa pour qu'il comprenne l'urgence de la situation pour Québec. Non seulement j'ai fait cela, a répliqué le ministre des Finances, mais "j'ai ajouté d'autres considérants".

M. Lévesque a notamment rappelé à Ottawa que "les provinces, en général, avaient agi avec beaucoup de discipline et de modération quant au contrôle des dépenses". Il a incité Ottawa à "faire le tour de son jardin pour voir jusqu'à quel point il pourrait lui-même réduire ses propres dépenses".

M. Lévesque a répété qu'il avait fait connaître au fédéral les lourdes conséquences que pourraient avoir sur le Québec ces compressions dans les paiements de transfert notamment aux chapitres de la santé et de l'éducation post-secondaire. "Nous avons demandé au fédéral d'y réfléchir très sérieusement", a souligné le ministre des Finances.

A son tour, le député de Lévis et porte-parole des péquistes en matière de Finances, M. Jean Garon, a rappelé aux libéraux que les diminutions de paiements de transfert priveraient Québec de \$80 millions l'an prochain et de \$1.5 milliard en cinq ans.

Initialement les programmes à frais partagés Ottawa-Québec étaient financés moitié-moitié.

En 1977, la part d'Ottawa a diminué à 48 pour 100 puis aujourd'hui, à 46 pour 100.

Si les intentions fédérales deviennent réalité, a déploré M. Lévesque, en 1991 Ottawa ne paiera plus que 41 pour 100 des programmes à frais partagés.

Gratton parraine un projet de loi de Duhaime

◆ (PC) — Un projet de loi donnant suite aux mesures annoncées par le ministre des Finances Yves Duhaime dans son dernier budget a été adopté en principe hier par l'Assemblée nationale.

C'est le ministre du Revenu, Michel Gratton, qui a présenté le projet de loi, en soulignant que le premier projet de loi qu'il était appelé à parrainer en chambre était un projet de loi péquiste.

Un projet de loi semblable devra être présenté après le nouveau budget qui sera déposé aujourd'hui à 16h à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi ne sera soumis à l'étude d'une commission parlementaire que durant l'intersession.

TIP TOP

IMBATTABLE

TIP TOP



CHEMISES SPORT

Notre collection de chemises sport vous offre à la fois l'entretien facile du poly-coton, les détails mode dernier cri et les tons unis les plus populaires cet automne. Également disponibles, d'attrayants motifs à carreaux, dans un tissu 100% coton.

MAINTENANT

12⁹⁹

PANTALONS HABILÉS LAVABLES

Cette collection de pantalons habillés lavables à la machine a été conçue selon nos propres normes de qualité. Maintenant disponibles en cinq couleurs pour l'hiver.

14⁹⁹

MAINTENANT

LA VENTE SE TERMINE SAMEDI

CADEAUX POUR MOINS DE

FOULARDS

GANTS

CHANDAILS

CHEMISES HABILÉES

CEINTURES

20,000\$

5⁹⁹ ET PLUS

12⁹⁹ ET PLUS

13⁹⁹ ET PLUS

16⁹⁹ ET PLUS

17⁵⁰

Notre tradition est synonyme de qualité et de bons prix

PLACE QUEBEC • LES GALERIES CHAGNON • PLACE FLEUR DE LYS • PLACE LAURIER
• LES GALERIES DE LA CAPITALE • PLACE DU ROYAUME — CHICOUTIMI
• CENTRE COMMERCIAL LES RIVIERES — TROIS RIVIERES

La survie de Télé-Médic

Tous s'en remettent à Thérèse Lavoie-Roux

◆ Le dossier de la survie de Télé-Médic demeure pour l'instant suspendu à une éventuelle ren-

Textes de
Damien GAGNON

contre entre les parties intéressées qui s'en remettent toutes à l'arbitrage de la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Au bureau du ministre, on étudie actuellement le dossier, a déclaré l'attachée de presse, Mme Martine Bernier, mais on n'était pas encore en mesure, hier, de dire quand aurait lieu la rencontre demandée par les dirigeants de Télé-Médic et par le Conseil de la santé et des services sociaux (CSSS) de Québec.

Jeudi dernier, le président du CSSS de Québec, M. Jacques Trem-

blay demandait à rencontrer la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux pour faire préciser le mandat de l'organisme régional dans ce dossier.

On veut surtout savoir de Mme Lavoie-Roux si elle maintient la position adoptée par son prédécesseur, M. Guy Chevrette. Ce dernier a demandé, le 29 novembre, au CSSS

de lui faire des propositions après consultations avec tous les groupes intéressés aux services médicaux à domicile.

Directeur général adjoint du CSSS de Québec, M. Hubert Gauthier devait préciser, qu'à la suite d'une rencontre, hier matin, avec des représentants de Télé-Médic, il est maintenant évident que le CSSS

doit connaître les vues de Mme Lavoie-Roux avant de s'engager plus à fonds dans ce dossier.

Les dirigeants de Télé-Médic ont aussi demandé, hier, à rencontrer Mme Lavoie-Roux. Nous sommes dans l'attente a soutenu M. Jean-Eudes Ouellet, président de ce service d'urgence à domicile dans l'agglomération urbaine de Québec.

Rappelons que Télé-Médic a annoncé qu'il fermerait ses portes vendredi si, d'ici là, une décision n'est pas prise au niveau gouvernementale lui permettant de poursuivre ses activités.

Interrogé à savoir si l'on mettrait cette menace à exécution, M. Ouellet a souligné qu'il était difficile de répondre à ce moment-ci. Je suis convaincu, dit-il, que Mme Lavoie-Roux va accepter de nous rencontrer avant vendredi.



Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un médecin résident français se plaint d'être sous-payé

◆ Le gouvernement du Québec fait des économies sur le dos des médecins stagiaires étrangers, situation que dénonce M. Jean-François Buche qui effectue un stage de médecin résident à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Médecin résident français (ils sont environ 25 au Québec), M. Buche reçoit \$15,000 annuellement alors que pour le même travail, son collègue québécois qui pratique au Québec en reçoit \$32,000.

Jusqu'à cette année, les stagiaires étrangers recevaient le même salaire que leurs collègues québécois. Le gouvernement du Québec a modifié les règles du jeu, cette année, en versant aux résidents étrangers au Québec non plus un traitement mais une allocation de \$15,000 par an avant imposition.

Devant les difficultés rencontrées dans le cadre de cet échange, cette année, la commission permanente de coopération franco-québécoise a décidé de réorienter fondamentalement ce programme qui ne pourra plus se poursuivre dans

sa forme actuelle pour l'avenir, écrit M. Jacques Joli-Coeur, le directeur des affaires françaises, à M. Buche.

M. Joli-Coeur avoue toutefois son impuissance à modifier la situation pour l'année en cours. Sensible aux difficultés financières de la partie française, il souligne que l'on étudie présentement la possibilité de prendre en charge le remboursement des frais de scolarité et d'assurance-responsabilité.

En effet, des \$15,000, il faut déduire \$100 pour la carte de membre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, \$300 en frais de scolarité et \$300 pour l'assurance-responsabilité.

Arrivé au Québec en juin dernier, M. Buche se dit incapable de joindre les deux bouts. "Le coût de la vie est plus cher ici. J'ai dû me procurer, entre autres, des vêtements d'hiver."

Un accueil chaleureux

Mise à part cette difficulté, M. Buche se dit heureux au Québec. "J'aime l'hospitalité québécoise. Je n'ai pas eu de difficulté à m'intégrer. La direction de l'Hôtel-Dieu et

les médecins m'ont grandement facilité la tâche. Un patron m'a invité à passer Noël dans sa famille."

"Le directeur général de l'Hôtel-Dieu, M. Victorin Laurin n'a pas caché son étonnement lorsque je lui ai dit mon salaire. Il est intervenu pour que je puisse manger gratuitement à l'hôpital."

M. Buche affirme que ce n'est qu'après que sa candidature a été acceptée comme stagiaire qu'il a été avisé que les autorités québécoises avaient décidé de verser aux résidents étrangers au Québec non plus un traitement annuel, mais une allocation de \$15,000 avant imposition.

Il soutient qu'il était alors trop tard pour revenir sur sa décision ayant déjà annoncé son départ de

l'hôpital où il exerçait sa profession. Il note que le contrat qu'il a signé mentionne qu'il est engagé comme résident, et, qu'en conséquence, il est en droit de recevoir le même salaire que son collègue québécois. Il demande au gouvernement du Québec de mettre fin à cette situation et reproche au gouvernement français d'avoir accepté de telles conditions.

La situation se compliquera en janvier. M. Buche sera le seul résident à l'Hôtel-Dieu de Québec, les deux médecins résidents québécois ayant décidé de partir. "Je n'aurai plus de temps à consacrer à ma spécialité en oto-rhino-laryngologie. Je serai constamment en service de garde. Pour \$15,000 je ferai le travail de trois."

POUR NOËL...

Offrez un magnifique animal en **PELUCHE** de marque GUND le plus raffiné au monde.

Assortiment complet de jeux: **NATHAN - RAVENSBURGER - JUMBO** - Choix de trousseau de docteur, etc., etc.

LA BOUTIQUE DU JOUET EDUCATIF
1302, rue Maguire
Sillery - 681-5043

PENELOPE

Bijoux super

Place Ste-Foy Place Québec

solde
Jusqu'à **50%**
de rabais

sur notre collection de vêtements et accessoires automne-hiver

jolivet

Galerias Charlesbourg - 628-0131
Galerias Chagnon, Lévis, 833-2499

SUPER SPÉCIAL DES FÊTES

SE TERMINANT LE 21 DÉCEMBRE 1985

À VOTRE ATTENTION
Dégustez une de nos spécialités sur place tous les samedis.

CONCOURS
(du 2 au 21 décembre)
POURQUOI PAS VOUS?
Remplissez votre coupon de course et courez le chemin de gagner le tout de votre marché! (voir marchandises). Tirez le 21 décembre fait par le Père Noël.

BOSTON à la PIÈCE préparé à votre goût (8 à 10 lb) (surlonge désossée)	238 lb
ROSBIF FRANÇAIS parisien (pointe de surlonge)	298 lb
ROSBIF BEAULIEU (coeur int. de ronde)	338 lb
ROSBIF du ROI (surlonge désossée)	198 lb
BOEUF HACHÉ rég.	98 lb
LARD HACHÉ maigre	138 lb
DINDE classe A 8 à 18 lb	128 lb
POUR VOTRE CONGÉLATEUR Boeuf, porc, veau Qualité et service garantis, à un prix très alléchant	

CHEZ BEAULIEU, ON TROUVE TOUJOURS MIEUX

Visite du Père Noël le samedi 21 décembre dans nos deux succursales. Surprises pour les enfants.

BOUCHERIE

JACQUES BEAULIEU
le souci et la qualité

(LIVRAISON GRATUITE)
153, DES ÉRABLES EST - ST-ÉMILE 842-4177
650, BOUL. ROCHETTE - BEAUPORT - 661-2241

GRATUIT SAMEDI 21 décembre
Fondue chinoise

Super Vente

Jean-Guy Boilard INC.
"LE VALET DES ÉLÉGANTS"
657, 3e Avenue, Limoulu, Québec
529-8691 - 529-2414

Groupe de complets Rég. 475\$ à 485\$ Un seul bas prix 319\$	Groupe de chaussures de marque Florsheim (Grandes et couleurs désassorties) Rabais 40%
Groupe de complets Rég. 225\$ à 365\$ Rabais 50%	Groupe de gilets Rég. 31\$ à 45\$ Un seul bas prix 14.95\$
Groupe de vestons sport (pantalon inclus) Rég. 330\$ et 350\$ Super spécial: 50%	Groupe de chemises de toilette Dans les marques: Arrow - Léo Chevalier - B.V.D. Rabais 50%
Groupe de paletots Rég. 330\$ à 375\$ Sacrifiés à 50%	Groupe de gants sport ou toilette Rabais 33 1/3%
PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN	* Réparation en sus. ** Spéciaux sur marchandise en magasin seulement.

Du 18 décembre 1985 au 18 janvier 1986.

Sunbeam DEUX VALEURS INCOMPARABLES

BARBECUE MODELE SUN-478 — 40,000 BTU

- Deux grilles revêtues porcelaine
- Grande tablette pliante à l'avant
- Indicateur de température
- Deux brûleurs en acier inoxydable commandés séparément
- Claie chromée servant de chauffe-plat
- Deux tablettes latérales en bois
- Une tablette en bois sur le chariot
- Bât carré tubulaire de 1-1/4" solide
- Trous pour brochettes
- Roches volcaniques comprises (bouteille à gaz vendue séparément)
- Garantie limitée de 5 ans pour pièces de fonte
- Approuvé par la CGA.

249⁹⁵\$

COMBINÉ MÉNAGER OSTER

- Le robot culinaire "5 appareils en 1"
- L'aide-cuisinière par excellence!

LE MEILLEUR PRIX EN VILLE
209⁹⁵\$

Distribution 51

51, Trans-Canada, Lévis
(emplacement de Lave-Auto Lévis)
835-1404

Heures d'affaires: jeu. vend. de 10h à 21h.
sam. de 10h à 17h.

Soutenu par une douzaine d'organismes

Le Vieux-Port promeut la concertation culturelle

◆ La production plus ou moins anarchique de l'industrie de la culture et de l'animation populaires dans la région de Québec a peut-être fait son temps. C'est du moins la volonté générale d'une séance de concertation tenue à huis clos, hier, et à laquelle participait une douzaine d'organismes locaux et régionaux, privés et publics.

par Roger BELLEFEUILLE

Initiative de la Corporation du Vieux-Port de Québec, cette rencontre se voulait une occasion d'échanger sur les meilleurs moyens

d'établir une planification et une programmation, de telle sorte que l'initiative de l'un ne porte pas ombrage à celle de l'autre.

Pour le directeur général du Festival d'été de Québec, M. Marcel Dallaire, l'initiative est fort heureuse. Son organisme, dit-il, avait d'ailleurs lancé l'idée d'une telle concertation en 1983 en prévision des festivités de l'été 1984, mais elle ne fut pas retenue. Mais il n'est aucunement trop tard, ajoute-t-il, souhaitant qu'une meilleure coordination se fasse jour afin d'éviter que des prestations soient en concurrence directe.

Outre cet organisme, les autres participants à cette table ronde d'hier sont: le Domaine Forget, le Carnaval de Québec, les services des loisirs des villes de Québec, Charlesbourg et Beauport, l'Orchestre symphonique de Québec, le Tortillard du Saint-Laurent, le Conseil régional des loisirs, le Centre de plein air La Vigie et les productions Brazz.

Le chef de la division des activités culturelles à la ville de Québec, M. Gilles Lachance, estime à environ \$10 millions le budget global des divers organismes publics et privés impliqués, dans l'agglomération ur-

baine de Québec, dans des activités d'ordre culturel et artistique. Une meilleure concertation, croit-il, permettrait une mise en commun de ressources, la location d'équipement et un étalement des diverses prestations de façon à faire circuler la population. En plus d'offrir aux touristes un menu d'activités se déroulant du 15 juin au 2 septembre.

Le Vieux-Port

Il est sûr que cette initiative de la Société du Vieux-Port n'est pas tout à fait désintéressée. Celle-ci souhaite que son site devienne un lieu

régulièrement fréquenté. D'autant plus qu'une billetterie sera en place à l'Agora, l'été prochain, et que certains spectacles, comme des concerts de l'Orchestre symphonique de Québec, seront payants. D'ailleurs le directeur de l'animation du Vieux-Port, M. Daniel Doran, ne rejette aucunement l'idée que tout ce volet relève éven-

tuellement de l'entreprise privée.

Pour le moment, cette table ronde qui se réunira à nouveau fin janvier, avec une représentation élargie selon l'intérêt des intervenants, ne se préoccupe que des festivités estivales de l'an prochain. Dans un autre temps, son attention portera sur les activités hivernales.

SAQ: succès du service de commande postale

◆ Après deux semaines complètes de fonctionnement, le service de commande postale de la Société des alcools remporte le succès attendu, selon un porte-parole de la société d'État.

par Hélène BARIL

Sans pouvoir préciser davantage, M. Victor Lafond a indiqué hier au SOLEIL que le service des ventes a reçu jusqu'à maintenant entre 1,000 et 2,000 commandes postales.

C'est à peu près ce à quoi s'attendait la SAQ qui a instauré ce service pendant la grève des 2,400 employés de magasin et de bureau. Selon M. Lafond toutefois, la mise sur pied de ce service était prévue depuis longtemps et autant de personnes pourraient en profiter même si les magasins sont ouverts.

Parce qu'il s'adresse à des catégories particulières de consommateurs, c'est-à-dire ceux qui ont de la difficulté à se déplacer ou des personnes qui veulent faire leurs achats en groupe ou encore des compagnies, le service de commande postale pourrait bien être là pour rester, a-t-il expliqué.

Une évaluation des résultats sera faite à la fin du mois de janvier et la SAQ pourra rectifier son tir. "Si la preuve est faite que le service correspond à une demande, comme nous le croyons, nous penserons alors à l'étendre à des régions autres que Québec et Montréal ou à d'autres périodes d'affluence dans l'année, comme à Pâques par exemple," a précisé M. Lafond.

Enfin, M. Lafond pense qu'il est "possible" que le service postale ait connu du succès en raison de la grève, mais que par contre les nombreux magasins demeurés ouverts et l'optimisme qui a entouré les négociations ont dissuadé beaucoup de gens de l'utiliser.

"Low profile"

Par ailleurs, M. Jean-Roch Boivin, qui a agi comme médiateur dans les négociations entre la SAQ et le Syndicat des employés de magasin et de bureau, a adopté la neutralité dans la guerre qu'a déclenchée le président du syndicat M. Ronald Asselin contre le chef négociateur de la SAQ, Me Roger Pednault.

M. Asselin avait accusé les négociateurs patronaux d'avoir fait la noce tout le long des négociations, à un point tel qu'ils auraient souvent été trop ivres pour négocier à la fin de la journée.

M. Pednault a préféré attendre la version du médiateur Jean-Roch Boivin avant de décider de sa réplique, mais l'ancien conseiller de M. René Lévesque s'est contenté de dire qu'il n'était pas de son devoir de juger du déroulement des négociations. "Il ne m'appartient pas de juger des styles de négociations (...) ni des comportements des représentants à la table des négociations, a-t-il fait savoir hier dans un communiqué. Cependant, à cause de certaines déclarations, je me dois de préciser que les représentants de la partie patronale et de la partie syndicale à la table de négociation ont toujours été en état de défendre les intérêts dont ils étaient chargés".

Quant à M. Pednault, il estime que les déclarations de M. Asselin reflètent la frustration d'un président syndical qui a mené une grève de trois semaines sans gagner un sou.

Transport en commun gratuit les 24 et 31 décembre

◆ MONTREAL (PC) — La Société des alcools du Québec offrira à la population le transport en commun gratuit, la veille de Noël et du Jour de l'An, dans les régions de Montréal et de Québec.

La SAQ a annoncé, hier, qu'elle avait conclu des ententes à cet effet avec la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, la Société de transport de Laval, la Société de transport de la rive-sud de Montréal et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

En vertu de cette entente, les services de transport en commun offerts par ces organismes seront gratuits à compter de 18h00 jusqu'à la fermeture, les 24 et 31 décembre.

Si le public répond à l'invitation d'utiliser le transport en commun, les accidents de la route seront réduits à un minimum.

Jouets Jouets

De 15% à 50% de rabais sur nos prix courants

Tous les articles ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins. Pas de garantie de vente.

Cousins Câlinours De Kenner Notre prix cour. \$24.99	18. ch.	Big Foot De Milton Bradley Notre prix cour. \$24.99 Prix spécial: 19.00 Remise: 2.00	17. ch. Après remise	Body Acrobafique De Parker Bros. Notre prix cour. \$10.00	5. ch.	Navette spatiale De Tomy Notre prix cour. \$16.99	12. ch.
Figurines Starriors De Tomy Notre prix cour. \$6.99	5. ch.	Métier à tisser De Fisher-Price Notre prix cour. \$22.99	18. ch.	Uniforme Vaisseau Spatial De Tonka Notre prix cour. \$31.99	22. ch.	Patins Bauer Jr. Supreme Peintures garçons 1-6 seulement. Au rayon des articles de sport.	49. pai.
Big Wheel Dukes of Hazzard Notre prix cour. \$29.99	20. ch.	La trousse du médecin De Chicco Notre prix cour. \$23.99	19. ch.	Les autos Knight Rider avec la clef de la vitesse Notre prix cour. \$5.99	4. ch.	Atelier Crayola pour artiste en herbe Notre prix cour. \$15.99	11. ch.
Voiture de police avec sirène Piles non comprises. Notre prix cour. \$16.99	12. ch.	Car Crush De Milton Bradley Notre prix cour. \$12.99	8. ch.	Maison des P'tits Bouts de Choux Notre prix cour. \$29.99	20. ch.	Téléphone Robert le Robot Notre prix cour. \$17.99	14. ch.
Camions à remonter. Notre prix cour. \$7.99	6. ch.	Pour le dentifrice Au choix, Azurine ou Masters. De H.G. Notre prix cour. \$3.49	150 ch.	Ens.-cadeau Câlinours De Kenner. Notre prix cour. \$12.99	9. ch.	Train portatif De Mattel. Notre prix cour. \$24.95	16. ch.
Locomotive fumante Notre prix cour. \$5.99	5. ch.	Néc. pour pâtisserie Notre prix cour. \$8.99	6. ch.	Mobile Câlinours De Kenner. Notre prix cour. \$25.99	19. ch.	Le pupitre Crayola Notre prix cour. \$19.99	13. ch.
Figurines Jedi la Guerre des étoiles Notre prix cour. \$2.00	150 ch.	Snugglebummies Maman ou Papa. Notre prix cour. \$14.99	10. ch.	Stationnement de 5 niveaux Notre prix cour. \$14.99	12. ch.	Sac avec miroir de cousine Câlinours D'Irwin. Notre prix cour. \$6.99	5. ch.
Pour nourrir les bébés Muppet Notre prix cour. \$12.99	9. ch.	Ens. de construction De Majorette. Notre prix cour. \$24.99	18. ch.	Montagne du serpent De Mattel. Notre prix cour. \$16.99	12. ch.	Pâte Comte Tête de Frousse. De Parker Bros. Notre prix cour. \$17.00	12. ch.
DAS Go-Bots D'Irwin. Notre prix cour. \$23.99	19. ch.	Téléphone musical Bot Notre prix cour. \$14.99 Piles non comprises.	10. ch.	Ens. de fête Dolly & Me Pour les P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$19.99	15. ch.	Le cirque mobile De Johnson & Johnson. Notre prix cour. \$12.99	9. ch.
Assortiment de voitures Hot Wheels De Mattel. Notre prix cour. \$1.69	1. ch.	Vêtements Garden Doll Pour les P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$9.99	5. ch.	Le ménage des P'tits Bouts de Choux De H.G. Notre prix cour. \$16.99	13. ch.	Ens. de plage ou ens. Ski & Neige Dolly & Me Pour les P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$14.99	10. ch.
Brosse à dents P'tits Bouts de Choux ou Ma Petite Pouliche Notre prix cour. \$12.99	9. ch.	Simili-fourrures Garden Doll Pour les P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$12.99	7. ch.	Requin Notre prix cour. \$5.99	4. ch.	Cartes Trivial Pursuit Silver Screen, Sports ou Baby Boomer. Notre prix cour. \$19.99	15. ch.
Bourse et plaque Transformers Notre prix cour. \$12.99	9. ch.	Standard téléphonique Au choix, Bébé Muppet ou P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$24.99	20. ch.	Figurines Flintstones Notre prix cour. \$5.99	4. ch.	Touche Mélodie De Parker Bros. Au choix, Câlinours ou P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$20.00	10. ch.
Trousse d'artiste de Crayola Notre prix cour. \$20.99	14. ch.	Figurines A-Team Notre prix cour. \$7.99	4. ch.	Ens. de cible Voltron De H.G. Toys. Notre prix cour. \$16.99	12. ch.	Lion Bots Notre prix cour. \$69.99	55. ch.
Robots géants mystérieux De Tonka. Notre prix cour. \$46.99	35. ch.	Voiture robot Notre prix cour. \$24.99	16. ch.	Gorille de cirque Notre prix cour. \$7.99	550 ch.	Lion noir Lion Bot Notre prix cour. \$29.99	22. ch.
Parure de table de toilette Notre prix cour. \$2.49	1. ch.	Ens. de beauté 14 pièces Notre prix cour. \$3.50	2. ch.	Ourson musical Notre prix cour. \$11.99	8. ch.	Lion Bot Lions Notre prix cour. \$18.99	14. ch.
30% de rabais sur Azurine de Mattel Poupée Azurine de 18 po. Notre prix cour. \$28.99	20. ch.	Jusqu'à 50% de rabais sur jeux sélectionnés People Weekly Trivia. Notre prix cour. \$15.00	7.50 ch.	Plus de 20% de rabais sur Chicco pré-scolaire. De Mattel Canard Dikki. Notre prix cour. \$11.99	9. ch.	15% de rabais sur électronique Radio AM/FM. Notre prix cour. \$29.99	25. ch.
Poupée Azurine de 9 po ou farfadets. Notre prix cour. \$14.99	10. ch.	Main pierre. Notre prix cour. \$10.00	5. ch.	Coffre-fort musical. Notre prix cour. \$16.99	13. ch.	Cassette les P'tits Bouts de Choux. Notre prix cour. \$39.99	33. ch.
Maisonnette de couleur. Notre prix cour. \$26.99	18. ch.	Pente. Notre prix cour. \$15.99	11. ch.	Téléphone. Notre prix cour. \$9.99	7. ch.	Radio Câlinours. Notre prix cour. \$12.99	10. ch.
Starlite. Notre prix cour. \$19.99	12. ch.	Trivial Pursuit. Notre prix cour. \$23.99	19. ch.	Caisse enregistreuse. Notre prix cour. \$21.99	17. ch.	Radio AM Transformers. Notre prix cour. \$16.99	13. ch.
Lurky. Notre prix cour. \$21.99	15. ch.	Jeu Câlinours. Notre prix cour. \$9.99	7. ch.	Maison à cubes. Notre prix cour. \$25.99	20. ch.	Jusqu'à 30% de rabais sur articles Les Maîtres de l'Univers. De Mattel Skeletor et Scorch. Notre prix cour. \$12.99	8. ch.
Spritecyclo. Notre prix cour. \$17.99	12. ch.	Trivial "Baby Boomer". Notre prix cour. \$23.99	19. ch.	Mini Voltron. Notre prix cour. \$5.99	4.50 ch.	Roche et Italon. Notre prix cour. \$20.00	14. ch.
Farfadets à habiller. Notre prix cour. \$8.99	6. ch.	20% de rabais sur Golden Girl. De Galoob Figurines Golden Girl. Notre prix cour. \$8.99	7. ch.	Gladiateur Voltron. Notre prix cour. \$24.99	19. ch.	Requin et Skeletor. Notre prix cour. \$19.99	15. ch.
Azurinette. Notre prix cour. \$26.99	18. ch.	Chevaux Golden Girl. Notre prix cour. \$18.99	15. ch.	Guernier Voltron. Notre prix cour. \$36.99	19. ch.	La montagne du serpent. Notre prix cour. \$44.99	15. ch.
		Le palais Golden Girl. Notre prix cour. \$44.99	35. ch.	Lions Voltron. Notre prix cour. \$36.99	19. ch.	Prix spécial: 35. ch. Remise par la poste du fabricant: 5. Après remise: 30. ch.	

Ste-Foy
Place Laurier
2700, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec
Stationnement gratuit

Québec
Mail Centre-Ville
Québec

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 24 décembre 1985.

Heures d'ouverture à Noël: Du lun. au sam.: jusqu'à 21h. Le 24 décembre: jusqu'à 17h. Magasins fermés le 25 décembre. Le 26 décembre: ouverture à 13h.

Bonimart
Nous faisons partie de la famille!

Un peu partout au Québec

Des retraités parraineront de jeunes entreprises

◆ Dans un proche avenir, des retraités mettront bénévolement leurs connaissances à la disposition des jeunes entrepreneurs du Québec.

par Michel CORBEIL

C'est l'indication laissée par l'un des sept conférenciers au souper-bénéfice pour le groupe Contact-Jeunesse, M. Claude Dessureault, vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens.

Interrogé avant son allocution, M. Dessureault a expliqué sa présence pour appuyer l'organisme de jeunes de Québec par "une raison égoïste de la part des manufacturiers. Nous nous sommes rendu compte, lors de la crise économique, que beaucoup d'attention est donnée à la machinerie, mais que la main-d'oeuvre aussi, ça s'épuise. Or, la matière grise, ça commence par les jeunes".

Le projet SAGE (Service d'aide à la gestion d'entreprises) viendra jeter le pont sur les générations et préparer la relève, a-t-il laissé entendre au sujet d'un programme qui a rallié des appuis de groupes d'hommes d'affaires, telle la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, mais aussi d'intervenants universitaires et gouvernementaux. "Nous avons un peuple qui vieillit et beaucoup de matière grise se retrouve à la retraite. Elle peut aider de jeunes entrepreneurs."

Les "parrains" de SAGE le feront de façon bénévole. Une rencontre des intervenants impliqués décidera bientôt de la date exacte de la mise en marche d'un projet qui a pour objectif l'autofinancement et qui touchera différentes régions du

Québec, après un test mené à Québec avec l'aide de Contact-Jeunesse et de retraités.

Campagne de financement

Le bâtonnier du Québec, M. Clément Trudel, le président de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés, M. Jean-C. Gaudet, et un directeur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. Pierre-Richard Clément, étaient parmi les autres conférenciers à s'exprimer sur le thème des jeunes et de l'entrepreneuriat. Pour les écouter, plus d'une centaine de personnes, dont plusieurs jeunes hommes d'affaires, des membres de groupes professionnels et plusieurs politiciens, notamment le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson (le premier ministre Robert Bourassa était attendu en fin de soirée).

Un des membres de l'organisme dédié au soutien des projets de création d'emploi par ou pour les jeunes, M. Martin Ouellet, ne cachait pas sa satisfaction pour l'événement faisant partie de la campagne de financement de Contact-Jeunesse: pour le souper au Château Frontenac, chaque invité avait déboursé

\$60. Mais l'objectif de la levée de fonds n'est pas dans la poche encore. Des \$65,000 désirés, \$18,000 sont recueillis. Dans cette offensive, le groupe visait au début à vendre 3,000 billets à \$30 pièce pour le tirage au sort d'une automobile Saab 900: 600 ont été achetés à ce jour.

M. Ouellet croit possible la vente de 2,000 billets. Pour ce qui est de l'ensemble de la campagne de financement, "à compter de maintenant, et jusqu'au 31 décembre, il y aura des équipes sur la route pour faire de la sollicitation". Si les \$65,000 ne sont pas obtenus, d'autres recours pourront être envisagés, dit-il, l'organisme ayant déjà une subvention de fonctionnement de la part du gouvernement du Québec. Contact-Jeunesse est né en 1983. De février à octobre, plus de 200 projets lui ont été présentés, dont 150 dans le domaine des affaires. Le quart des promoteurs étaient des femmes et une trentaine de projets ont effectivement démarré.



M. Claude Dessureault, de l'Association des manufacturiers canadiens et Marie Carmichael, de Contact-Jeunesse, en grande conversation quelques minutes avant le souper-bénéfice donné au Château Frontenac, pour la campagne de financement du groupe de jeunes de Québec.

Tu veux une Chevette... avec les Annonces classées du Soleil, c'est vite fait...!

647-3311

KODAK vous invite à partager la joie des Fêtes
Collectionnez des souvenirs en photos!

GRATUIT
À l'achat de 2 films KODAK

VOTRE FILM OFFICIEL

obtenez un poster des joueurs des Nordiques

MICHEL GOULET SERA À PLACE FLEUR DE LYS
au Centre Japonais de la Photo le samedi 21 déc., de 13h30 à 15h00.

EMPORTEZ VOTRE APPAREIL PHOTO!

Le Centre **Japonais** de la Photo

La photo rapide! Une heure pour développer vos photos en couleur et seulement 20 minutes pour les copies. "Photo en 1 heure".

Galeries de la Capitale 627-2428
Place Ste-Foy 656-6906
A la grandeur du pays pour mieux vous servir

Sur présentation de cette annonce on vous remettra un **PORTE-CLEFS KODAK GRATUIT**

Kodak PAPIER
c'est une qualité supérieure et un service rapide au même prix... et la beauté du papier Kodak!

Place Fleur de Lys 529-1737

PARE & ASSOCIÉS
Facilité et courtage immobilier

Vous êtes cordialement invité à une présentation sur la rentabilité de l'investissement dans l'immobilier et les abris fiscaux s'y rapportant.

Nous profiterons de l'occasion pour vous présenter nos projets en cours pour la fin de l'année 1985.

LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE À 17h30
RÉSERVATIONS SANS FRAIS

R.S.V.P.: Madame ANDRÉE GARNEAU (418) 659-6900 1-800-463-2818
2960, Boul. Laurier, suite 200 Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1

LA MARQUE DE CONFIANCE

L'ASPIRATEUR CENTRAL qu'on attendait

75 ans Canada

SYSTEME CYCLONIQUE AVEC FILTRE AIR-MOUSSE

- MOD S5503, 12.4 A, 1470 WATTS
- RESERVOIR CAPACITÉ 20,5 LITRES (4.5 gal.)
- BOYAU SOUPLE DE 9.15 m (30 pi.)
- TUYAU D'ACIER CHROME
- BROSSE TOUT USAGE
- BEC À COINS
- 3 PRISES

675\$

POSE INCLUSE
Valide jusqu'au 31 décembre 1985

BONI! AVEC CET ACHAT BALAI-ÉLECTRIQUE GRATUIT!

BRUSH VAC
Une valeur de 100\$

GRATUIT!
à l'achat d'un aspirateur chariot Hoover.
Modèle Dimension 1000, 900, S3253

Centre de la balayeuse
vente et réparation

Anclonne-Lorette 1733, Notre-Dame 872-0130
Sainte-Foy Centre Innovation 656-6629
Lévis 36, av. Bégin 837-1341

briasot

les meilleures Griffes du prêt-à-porter

SOLDE
jusqu'à **50%**
de rabais sur la marchandise régulière de saison

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon
1060, rue St-Jean et Place Fleur de Lys

Arrêtés pour entrave à la justice

Des parents voient leur enquête préliminaire fixée au 19 février

♦ Le couple de Saint-Laurent, arrêté vendredi pour entrave à la justice, alors qu'on venait chercher leurs enfants pour les confier au DPJ, a été libéré en attendant la suite des procédures.

par LOUISE LEMIEUX

M. et Mme T. (dévoiler leur nom serait dévoiler celui des enfants qui ont droit à l'anonymat) se sont défendus sans avocat, devant le juge Anatole Corriveau, de la cour des sessions de la paix. "Nous avons fait enfoncer la porte parce qu'elles étaient toutes barrées", a admis un policier venu témoigner à l'enquête sur cautionnement du couple. Le mari et la femme sont accusés d'en-

trave à la justice parce qu'ils se sont barricadés à l'intérieur de leur maison, refusant l'entrée aux policiers venus chercher leurs enfants pour les confier au directeur de la protection de la jeunesse.

En poste au Zaïre, pour le compte de l'ACDI (Agence canadienne pour le développement international), le couple avait commencé à avoir des troubles psychologiques, en découvrant certaines injustices sociales. Ils auraient finalement été chassés du pays par les autorités zaïroises. Revenus au pays, les parents T. ont emménagé à Saint-Lambert, forçant, semble-t-il, leurs enfants à vivre dans des conditions pénibles. C'est à la suite de plaintes de

voisins, inquiets de la santé des enfants, que le directeur de la protection de la jeunesse a décidé de recueillir les trois enfants du couple.

"Les trois enfants bouffent comme des ogres. Un d'entre eux souffre de maigreur", a déclaré le policier.

Un médecin du ministère de la

Justice a déclaré les deux parents aptes à subir leur procès. En attendant, ils ont été remis en liberté moyennant un cautionnement de \$500 chacun, et à la condition de ne voir leurs enfants qu'en présence d'un agent des services sociaux.

L'enquête préliminaire du couple a été fixée au 19 février.

Conduite sans permis Loi provinciale jugée inconstitutionnelle

♦ OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a jugé inconstitutionnelle, hier, une loi de la Colombie-Britannique rendant obligatoire l'ostion d'une semaine de prison aux automobilistes surpris au volant alors que leur permis de conduire est suspendu, qu'ils le sachent ou non.

Dans un jugement unanime, rédigé par le juge Antonio Lamer, le tribunal a trouvé que cette loi "viole le droit à la liberté de la personne garanti par l'article 7 de la Charte des droits et libertés".

Cette loi créait ce qu'on appelle un "crime de responsabilité absolue", c'est-à-dire que le juge n'a pas d'autre choix que d'imposer la peine de prison dès que la poursuite

a prouvé qu'une personne a conduit un véhicule alors que son permis était frappé d'une suspension.

Aucune défense

Même si elle ignore que son permis est suspendu, cette personne demeure coupable. En fait, elle n'a aucun moyen de se défendre.

Les gouvernements, a rappelé la Cour suprême du Canada, peuvent défendre la nécessité du "crime de responsabilité absolue" en temps d'urgence, comme la guerre, un désastre naturel ou une épidémie.

Mais ils ne peuvent pas justifier le risque de mettre "quelques innocents" en prison en prétendant que la loi doit écarter les mauvais chauffeurs des routes.



Le Soleil, Roland Marcoux

Nouveau syndic

Me Réjean Blais vient d'être nommé syndic-adjoint au Barreau du Québec. Il succède à Me André Lévesque qui, lui, vient d'être nommé juge à la cour provinciale. C'est au bureau du syndic que s'adressent les consommateurs insatisfaits des services de leur avocat. Les plaintes les plus fréquentes concernent des honoraires trop élevés, les conflits d'intérêt, le manque au code de déontologie. En 1985, le bureau du syndic s'est penché sur une dizaine de plaintes émanant de la région de Québec.

Boutique **MAG**
prêt-à-porter

SOLDE

20 à

30%

DE RABAIS SUR TOUT EN MAGASIN.

MAG
prêt-à-porter

Joyeux
Noël
et
Bonne
Année!



1332, Maguire
Sillery

IL NE VOUS RESTE QUE 3 jours

En effet, il ne vous reste que 3 jours pour faire l'achat d'une Pony ou d'une Stellar de votre choix chez M. Lessard Ltée. Et peut-être la gagner

TIRAGE LE 21 DECEMBRE 1985

LESSARD

49, Boul. St-Joseph
Québec
623-5471

Tous les règlements disponibles sur place

Les journalistes Guy Dubé et Gilles Laberge, priés de se rétracter

♦ Le chef de la police de Sainte-Foy, M. André Sainte-Marie, et un membre de l'état-major, M. Roméo Gionet, somment les journalistes Guy Dubé, du SOLEIL, et Gilles Laberge, de CHRC, de se rétracter. Mais le rédacteur en chef du SOLEIL, M. Alain Guilbert, affirme qu'il n'en est pas question.

par LOUISE LEMIEUX

En octobre dernier, à la suite des remous causés par l'arrestation du sergent Serge Lefebvre, accusé du meurtre de deux policiers de Québec, les deux journalistes ont produit une série de reportages portant sur la police de Sainte-Foy.

Au cours de leurs recherches, les journalistes ont découvert que le chef de police, André Sainte-Marie et son capitaine, Roméo Gionet, étaient impliqués dans une affaire d'écoute électronique illégale.

Selon les journalistes, le chef Sainte-Marie et son adjoint auraient accordé un privilège d'écoute électronique à l'agence SOPEQ. Le propriétaire de l'agence

à l'époque était un ami de M. Sainte-Marie. Ce dernier lui aurait permis, au moyen de l'écoute électronique, de surveiller impunément sa maîtresse. Seul un juge peut autoriser l'écoute électronique.

"Or, les faits que vous avez publiés et les propos qui ont été tenus au cours des émissions radiophoniques auxquelles participait notamment M. Dubé, son faux, inexacts et incomplets; au surplus ils ont été cités hors contexte et présentés de manière à induire le public en erreur", écrit le chef Sainte-Marie et le capitaine Gionet dans leur mise en demeure. Les deux hommes réclament des excuses publiques de la part des journalistes et de leur média.

Des excuses, pas question!

"Après avoir consulté nos avocats, nous sommes décidés à maintenir nos écrits. Nous n'avons pas l'intention de faire quelque mise au point que ce soit. Et si nous sommes poursuivis, eh bien! nous nous défendrons!" a déclaré Alain Guilbert, le rédacteur en chef du SOLEIL.

DES SPORTS PLEIN MON SOLEIL



Hommage au cardinal Louis-Albert Vachon

◆ L'université Laval a rendu hommage, hier midi, à son premier ex-recteur devenu cardinal, archevêque de Québec et primat du Canada.

par J.-C. RIVARD

Elle a en effet rendu publics les premiers exemplaires d'un ouvrage à tirage limité constituant les textes

et photos évoquant l'élévation de Son Exc. Mgr L.-A. Vachon au cardinalat, en mai-juin: "Hommage au cardinal Louis-Albert Vachon".

Le prélat a reçu le premier de ces exemplaires du recteur Jean-Guy Paquet, en signalant avec émotion qu'il n'a pas oublié les 12 ans qu'il a passés à la tête de l'université.

Des membres de la proche famille

du cardinal, des représentants de la curie diocésaine tant catholique qu'anglicane, des universitaires émérites et nombre de bienfaiteurs émérites ont assisté à l'événement.

Le recteur Paquet a tenu à rendre hommage aux commanditaires qui ont rendu possible la publication de ce recueil de textes et de photographies: les villes de Québec et de Sainte-Foy, la Communauté urbaine de Québec, La Laurentienne, la Papeterie Reed, le journal LE SOLEIL, l'Industrielle, ainsi que le mouvement Desjardins.

Une demi-douzaine de privilégiés ont même eu la chance insigne de recevoir un exemplaire dédicacé de l'ouvrage, dès hier. Quant aux autres invités d'hier, il leur parviendra prochainement par la poste, a fait savoir le recteur Paquet.

Il n'a été tiré que 500 exemplaires de cet ouvrage reproduisant textes et photos des événements qui se sont produits à Rome en mai et juin, à Québec de juin à septembre et même à Saint-Frédéric (Beauce) lorsque les médias ont annoncé la joie des Canadiens de voir Mgr Vachon accéder à la pourpre cardinalice.



Le cardinal reçoit un exemplaire de l'ouvrage des mains du recteur de l'université, M. Jean-Guy Paquet.

L'Ontario aiderait les cs catholiques

◆ TORONTO (PC) — Sans prendre un engagement formel, le premier ministre David Peterson a répété, hier, que le gouvernement ontarien assumera probablement les intérêts (environ \$10,000 par jour) des emprunts que devront faire les commissions scolaires catholiques pour financer la 11e année de leurs écoles secondaires.

Par un arrêté ministériel, le gouvernement avait réservé \$34 millions pour les catholiques, en attendant que la cour d'appel de l'Ontario se prononce sur la constitutionnalité d'un projet de loi pour subventionner les 11e, 12e et 13e années.

Mais une injonction int rimaire a été obtenue par la Commission scolaire du Grand Toronto et la Fédération des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario pour bloquer même ces fonds provisoires.

"Il nous faut absolument emprunter", a noté M. Brian Fleming, de la Commission scolaire catholique de Dufferin-Peel.

Intérêt

Le taux d'intérêt va évidemment dépendre de la cote de crédit de chaque commission scolaire, mais on croit qu'il s'établira autour de 10 pour 100, soit plus de \$10,000 par jour.

Le plus gros emprunteur sera la commission des écoles séparées de la région de Toronto, qui a besoin de \$9 millions pour 5,400 élèves de 11e année.

POISSONNERIE QUÉBEC

529-2561

SAUMON FUMÉ TRANCHÉ (sans perte) 13⁴⁹ lb	CREVETTES PELÉES ET DÉVEINÉES (cocktail) Sac de 3 lb 24⁹⁹ le sac
HOMARDS VIVANTS DISPONIBLES	
PATTES DE CRABE D'ALASKA GÉANTES 14⁹⁹ lb	CHAIR DE HOMARD 13⁹⁹ ch. 11.3 onces, Highliner

160, L'ESPINAY QUÉBEC

44, BOUL. KENNEDY GALERIES ROND-POINT, LÉVIS

HALLES FLEUR DE LYS 245, SOUMANDE (7 jours/semaine)

574, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT (7 jours/semaine)

DU POISSON... AVEC RAISON

Timoore

PLACE LAURIER, MAIL NORD 656-6414
PLACE FLEUR DE LYS 529-0156
2670, DALTON, STE-FOY, 658-4200

idée bas de Noël à partir de 12⁵⁰ Plusieurs modèles à prix réduits

SHEAFFER

PENELOPE

Bijoux précieux

Place Ste-Foy
Place Québec

GRATTE-NEIGE Meyer

VENTE SERVICE INSTALLATION

ATTACHE-REMORQUE DE LA CAPITALE INC. Parc Colbert, 659-4245

A LOUER SALLE DE RÉCEPTION

pour 75 à 750 personnes

Renseignements: 664-1010

Collectionnez vos Étoiles du hockey!

16

MICHEL GOULET

OBTENEZ GRATUITEMENT votre fanion à l'achat de 3 bouteilles de 1,5 litre

PEPSI-COLA OU 7-UP

99¢

ch. (Taxe et dépôt en sus)

Demandez le fanion du joueur de la semaine chez votre marchand participant.

METRO

LE SPÉCIALISTE

par excellence

Les articles annoncés dans cette page sont en réclame aux supermarchés Metro situés dans la ville de diffusion de ce journal et sa proche banlieue du lundi 16 décembre au samedi 21 décembre 1985 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.



FAITS DIVERS

Deux avions disparus

Les recherches intensives restent vaines

◆ La nuit est tombée, hier, sans que les recherches intensives destinées à retrouver les quatre occupants de deux petits avions disparus dans la région de Québec aient donné les résultats escomptés.

par Michel TRUCHON

Mais les militaires chargés des opérations ne désespèrent pas, principalement dans le cas des trois hommes qui manquent à l'appel depuis leur dernière transmission radio en début de soirée dimanche près de La Tuque.

En ce qui concerne le Thetfordois Clifford Bourgault, porté disparu depuis vendredi soir, on n'a pas non plus écarté la possibilité de le retrouver vivant, même si les chances de ce faire s'amenuisent au fil du temps. Cela fait déjà cinq nuits que le pilote a dû passer en forêt, par des températures glaciales, s'il a survécu à l'atterrissage forcé ou à l'écrasement de son petit Cessna.

Dans ce dernier cas, les huit appareils qui participent aux recherches ont terminé hier de ratisser le secteur entre Rivière-du-Loup et Thetford et, aujourd'hui, on devait concentrer les efforts dans la région de Thetford où, selon le mai-

tre des recherches, le major Mike Wansink, les probabilités sont plus grandes que l'avion se soit écrasé. A cette fin, le quartier général des recherches a été déménagé à Québec en fin de journée hier.

De son côté, le responsable de l'opération mise sur pied pour retrouver le Piper Aztec qui a émis un SOS dimanche soir, le capitaine Gilles Lefebvre, a dit que si les trois occupants de l'avion (le pilote Philippe Langlois et MM. Jacques Jalbert et Bertrand Dionne, employés d'Hydro-Québec) n'avaient pas été trop blessés, il y avait de fortes chances qu'ils aient survécu aux nuits passées en forêt. Des vérifications ont en effet permis de constater que les trois hommes sont habitués à ce rude climat, qu'ils étaient vêtus de chauds parkas et qu'ils avaient plusieurs couvertures à leur disposition.

"A part ça, ce ne sont que des spéculations et il nous reste tout juste à espérer. Mais l'espoir est toujours là et c'est pourquoi on travaille le plus fort possible...", a dit le capitaine Lefebvre.

Et, parlant d'espoir, les chercheurs ont bien cru pendant un moment, hier matin, qu'on avait

découvert quelque chose. Un appareil de Nordair a en effet signalé qu'il avait entendu une sorte de tentative d'émission, sur la fréquence d'urgence, dans la région de Chibougamau. Mais l'équipage de l'avion militaire immédiatement dépêché dans le secteur n'a rien vu ni rien entendu d'autre.

Les recherches sont toujours concentrées au sud-est de La Tuque, un secteur qui a été survolé pendant toute la journée, en même temps qu'une équipe au sol, composée de policiers de la Sûreté du Québec, d'employés d'Hydro et de volontaires, explorait la région.

Un porte-parole du service des relations publiques des Forces armées, le major Jan Martinsen, a précisé hier qu'on ne savait pas encore combien de temps pourraient durer les recherches. Celles-ci deviendront moins intensives quand les responsables jugeront que la possibilité de retrouver les disparus sera inexistante.

Et, bien sûr, cela dépendra aussi de la disponibilité des appareils et du temps. Déjà que les chutes de neige des derniers jours ne viennent pas faciliter la tâche des chercheurs qui, au départ, doivent repérer deux avions peints en blanc!



Deux de ces trois loups aperçus hier jouant dans un ravin, près de Toronto ont pu être capturés et ramenés dans le jardin zoologique de la capitale ontarienne.

La faim plus que l'appétit sexuel a ramené les loups

◆ TORONTO (PC) — Les responsables du zoo de Toronto ont constaté que l'appétit tout court est plus efficace que l'appétit sexuel pour ramener au bercail des loups en liberté.

Pour faire réintégrer sa cage à un des 13 loups qui s'en sont échappés samedi, les gardiens du zoo ont utilisé comme appât des aliments et des louves.

Selon le porte-parole Toby Styles, c'est la nourriture qui a été le plus efficace, puisque ce truc a permis de porter à quatre le nombre de loups capturés jusqu'à maintenant.

Il en reste donc encore neuf en liberté dans un secteur boisé de 12 hectares du jardin zoologique, mais les bêtes sauvages, nées et élevées en captivité, sont étroitement surveillées par des gardiens armés. Selon les autorités, les loups ne constituent pas une menace pour le public.

Selon M. Styles, "ce n'est plus qu'une question de temps avant que la faim ait raison des neuf autres loups qui, tôt ou tard, succomberont aux appâts appétissants qui leur sont tendus".

Par ailleurs, Vicki Miller, présidente du groupe Ark II, qui milite en faveur des droits des animaux, croit que la brèche pratiquée dans le barbelé entourant l'enclos des loups est l'oeuvre d'un activiste solitaire frustré.

Miller a dit qu'elle aurait pu excuser ce geste "si les auteurs avaient utilisé un camion pour transporter toute la meute dans son environnement naturel".

"Mais il n'y a pas d'écosystème à Scarborough pour suivre une meute de loups et les pauvres bêtes doivent être traumatisées."

Le président du zoo de Toronto, M. Ron Barbara, a qualifié l'incident "d'acte de terrorisme bien planifié".

Dix mois de prison à un automobiliste

◆ Un automobiliste de 24 ans a été condamné à 10 mois de prison au palais de justice de Thetford Mines. Richard Daigle, de Coleraine, avait plaidé coupable à l'accusation de négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule-moteur.

par Lucien LATULIPPE

Cette sentence lui a été servie par le juge Marc Choquette qui, en prononçant cette condamnation exemplaire, a tenu compte qu'une personne avait été gravement blessée dans la collision et qu'elle était demeurée handicapée.

Le jeune automobiliste était sous l'influence des liqueurs alcooliques au moment de son arrestation le 15 février dernier. Des témoins sont venus déclarer à la cour qu'ils avaient tenté de l'intercepter en se rendant compte que cet automobiliste conduisait dangereusement.

Le juge Choquette a de plus imposé à l'accusé une probation de deux ans et il lui a interdit de conduire tout véhicule-moteur partout au Canada pour une période de deux ans à l'expiration de sa peine. Me Serge Sévigny était procureur de la Couronne dans cette cause.

Pour toute la famille

Du ski à prix super!

SKI ALPIN

SKIS DYNASTAR MX7 124⁹⁹ P.S.M. 229,99*	FISCHER CLP Grand Prix 179⁹⁹ P.S.M. 279,99*
BOTTES LASER 2000 Pour femmes et juniors 69⁹⁹ P.S.M. 89,99*	NORDICA NL 325 ou NORDICA NM 525 Hommes ou femmes 88⁹⁹ P.S.M. 139,99*

ENSEMBLES JUNIORS

- Skis DYNASTAR Racing Jr. ou TECNOCOR Husky I
- Fixations LOOK 19RS
- Cannes TECNOCOR Husky

P.S.M. jusqu'à 161,97*

ADULTES

- Skis ELAN RM902 ou KNEISSL Sprint
- Fixations GEZE 909 ou LOOK 39SP
- Cannes TECNOCOR Nova

P.S.M. jusqu'à 304,97*

SKI DE FOND

ENSEMBLES JUNIORS

- Skis KARHU Artic Jr
- Fixations PINSO
- Cannes TECNOCOR PRO Exel
- Bottes ROMBO Jr

69⁹⁹ Cour. 93,96

ADULTES

- Skis TECNOCOR PRO Patrol
- Fixations PINSO
- Cannes TECNOCOR PRO Exel

49⁹⁹ Cour. 73,97

ENSEMBLES ADULTES

- Skis KARHU Artic Sr
- Fixations TECNOCOR PRO
- Cannes TECNOCOR PRO Exel
- Bottes ROMBO Sr

89⁹⁹ Cour. 124,96

SKIS TRAK 1300 69⁹⁹ Cour. 89,99	KARHU Polar 79⁹⁹ Cour. 99,99	Bottes ROMBO Nordic 33⁹⁹ Cour. 39,99	Bottes ROMBO ALS 510 et fixations ALS 69⁹⁹ Cour. 84,96
BLIZZARD Chemical 99⁹⁹ Cour. 129,99	Cannes TECNOCOR Cross 29⁹⁹ Cour. 39,99		

GAGNEZ un brunch pour deux et assistez à un match des Nordiques! 90 billets à gagner

En collaboration avec les Bâtons de Hockey Victoriaville, Sports Experts vous offre la chance de gagner:

- un brunch pour deux personnes, dimanche le 22 décembre, à la Brasserie La Fredaine, située au 190 boul. des Cèdres à Québec, à 11h00;
- et deux billets pour le match du dimanche 22 décembre, opposant les Nordiques aux Capitals de Washington, à 14h05.

Que faire pour gagner?
Soyez l'un des 3 premières personnes à effectuer un achat de 100,00 \$ et plus, dans tout magasin Sports Experts de la région de Québec. 3 gagnants par magasin.

Un jour seulement, mercredi le 18 décembre.

FAITES VITE!

VIC

*P.S.M.: Prix suggéré du fabricant. Pour référence seulement. Ne reflète pas nécessairement le prix courant du produit. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement des stocks ou jusqu'à la fermeture samedi le 21 décembre 1985.

sports experts et massicotte sports experts

Dorénavant les magasins Arlington affichent la bannière Sports Experts.

BEAUPORT Galeries Ste-Anne 1500, d'Estimauville Québec 661-2482	CHARLESBOURG 8500, Henri-Bourassa 626-2157	LÉVIS Galeries Chagnon 300, côte du Passage 835-1088	PLACE LAURIER 2700, boul. Laurier, Ste-Foy Mail est, Niveau 1 658-6134	PLACE FLEUR DE LYS 550, boul. Wilfrid-Hamel Québec 529-6156	GALERIES DE LA CAPITALE Galeries de la Capitale Québec 627-0062	ST-RAYMOND 114, avenue St-Jacques 337-2989
CAP-ROUGE 4286, rue Saint-Félix 653-0744	LAUZON 257, Saint-Joseph 837-5824	NEUFCHÂTEL 686, rue Blain 843-0499	658-7512 Niveau 3 659-4547	QUÉBEC 915, rue Saint-Vallier est 694-9213	STE-FOY 1077, route de l'Église Ste-Foy 653-8751	



Roger May, oncle de la jeune Jenny May et un ami, Gordon Moody, ont participé aux recherches en vue de retrouver l'assaillant qui a tué la fillette.

En Colombie-Britannique, une fillette disparue, victime d'un acte criminel

◆ SECHLT, C.-B. (PC) — Jenny May, cette blonde fillette de trois ans disparue vendredi dernier, a été victime d'un acte criminel. Mais la Gendarmerie royale du Canada a refusé de dire si l'enfant avait été attaquée sexuellement.

Dans un bref communiqué, le sergent Ray Stelter, de la GRC, dit ne pas pouvoir fournir plus de précisions sur le sujet de l'autopsie pratiquée sur l'enfant qui aurait été enlevée pendant que ses parents et son frère de 12 ans dormaient dans

des chambres adjacentes d'un motel.

Le corps de la fillette a été découvert samedi matin à environ huit kilomètres du motel de cette localité située sur la côte du Pacifique, à environ 60 kilomètres au nord de Vancouver.

La famille May occupait une suite équipée d'une cuisinette située au rez-de-chaussée du motel d'un étage. La fillette dormait sur un divan dans le salon dont la porte coulissante donnait sur un patio de-

meurait légèrement entrouverte pour permettre une meilleure ventilation. Mais lorsque les parents ont jeté un coup d'oeil dans le salon, vers 5 heures vendredi matin, la porte coulissante était grande ouverte et l'enfant n'y était plus.

Son corps a été retrouvé le lendemain matin, vers 11h30, par des chercheurs bénévoles, dans le parc Cliff Gilker, à quelques minutes en auto du motel que la famille May occupait. La couverture rose dont elle ne se séparait jamais pour dormir a été retrouvée à quelques mètres du petit corps inanimé.

La police ne possède aucun indice. Les enquêteurs ont toutefois établi une similitude entre la mort de Jenny May et l'assassinat de Arrow Kaplan, un garçonnet âgé de deux ans tué le 26 juillet. La police croit qu'un intrus est entré dans la demeure des Kaplan, à Vancouver, en plein milieu de la nuit et a enlevé l'enfant. Le petit garçon a été découvert inanimé dans la cour à 7 heures du matin et il devait expirer peu de temps après son admission à l'hôpital.

suite d'une pré-enquête.

M. Roy est soupçonné de s'en être pris à ses collègues lors d'une réunion spéciale du conseil tenue le 31 octobre.

Le maire Lacasse se serait fait tordre un bras derrière le dos, M. Gagné se serait fait pointer à plusieurs reprises un doigt dans la poitrine et le conseiller Lacasse se serait fait serrer un bras.

Magog: conseiller municipal accusé de voies de fait

◆ SHERBROOKE (PC) — Un conseiller municipal de Magog, M. Fernand Roy, devra comparaître en cour le 23 décembre pour répondre de trois accusations de voies de fait contre le maire Antonio Lacasse et les conseillers Roger Gagné et Denis Lacasse.

Le juge Laurent Dubé, de la cour des sessions de la paix, a émis une sommation contre lui, hier, à la

A Montmagny

L'incendie du quai était d'origine accidentelle

◆ Les spécialistes ont confirmé, hier, que l'incendie du quai de Montmagny survenu vendredi était d'origine accidentelle. Mais il s'agit d'un accident qu'on aurait eu peine à imaginer...

par Michel TRUCHON

C'est en effet un bidon de métal contenant des restes de chiffons enflammés qui a été charrié par la marée sous le quai et qui a mis le feu aux poutres.

"Il n'est pas surprenant que des gens aient lancé la rumeur d'un incendie criminel, quand ils nous ont vus ramasser ce récipient qui contenait encore des restes de produits pétroliers..." a dit le chargé d'enquête, le sergent Clément Lislois, de la police de Montmagny.

L'enquête a permis d'établir les faits suivants: dans la journée de vendredi, deux ouvriers étaient occupés à nettoyer un bateau en cale sèche, sur le quai de Montmagny. Pour faire le ménage de la cale et du moteur, ils ont utilisé une sorte de diluant à peinture.

Religieuse tuée dans un accident de la route

◆ Une religieuse de la congrégation du Bon-Pasteur de Chicoutimi a perdu la vie, hier matin, lors d'une collision entre une auto et une camionnette sur le boulevard Saguenay ouest, dans cette ville du Saguenay. Soeur Alice Dufour était âgée de 67 ans.

Sa compagne qui conduisait l'auto aurait subi des blessures graves. Soeur Danielle Harvey est hospitalisée à Chicoutimi. La police de cette ville précise que la collision a eu lieu vers 7h30 et qu'elle aurait été causée par le dérapage de l'auto des religieuses qui a été heurtée de plein fouet par la camionnette. Une enquête du coroner a été ouverte.

Leur journée terminée, pour éviter tout risque d'accident, ils ont jeté les chiffons imbibés de "varsol" dans un seau de cinq gallons et sont allés porter le récipient sur les glaces, à une cinquantaine de pieds du quai, où ils y ont mis le feu. Quand les flammes ont diminué, ils ont quitté les lieux, abandonnant le seau sur la glace, certains qu'il n'y avait aucun danger.

Mais, vers 18h, la marée a commencé à monter et contrairement à ce qui se produit d'ha-

bitude, les glaces sont restées en place et l'eau a débordé. En montant, elle a fait flotter le récipient jusqu'en dessous du quai où les chiffons qui brûlaient encore ont communiqué l'incendie aux vieilles poutres enduites de créosote.

Pour la police, l'affaire est donc close. Quant aux dommages, qui seraient de l'ordre de \$1 million, on connaîtra leur nature exacte en fin de semaine quand les évaluateurs mandatés par Transports Canada auront terminé leur travail.

Un jeune récidiviste écope de 18 mois de détention

◆ Un jeune homme de Pinetendre qui avait profité de sa liberté conditionnelle pour commettre des vols a pris le chemin de la prison pour 18 mois. Denis Perreault, âgé de 20 ans, avait écopé de huit mois de détention, en avril, pour des vols et il avait été libéré sous condition, après avoir purgé quelques mois de prison.

La sentence de 18 mois a été

prononcée au palais de justice de Montmagny, il y a quelques jours, par le juge Louis Carrier. Me Réjean Boulet, procureur de la Couronne à Montmagny, avait signé les dénonciations.

Perreault a reconnu sa culpabilité aux accusations d'avoir dérobé deux roues "mag" et un appareil radio à cassettes, le 3 juillet.



BAM.BIN

SOLDE
en cours

20%
sur toute la
merchandise

JUSQU'AU 24 DÉC.

* La collection Polo "croisière" de Ralph Lauren, nouvellement arrivée, est exclue de cette vente.

Les plus beaux vêtements pour enfants, de la naissance à 20 ans

place XXXXX
4250-100e Avenue
658-2218

CHARGE MASTERCARD
AMERICAN EXPRESS

MOI, INVESTIR DANS UN COMPLEXE IMMOBILIER À SAINTE-FOY?

Certainement! Si votre revenu est de 30 000 \$ et plus par année, vous pouvez investir dans le secteur immobilier. Non seulement cela, mais il y a de fortes chances que vous n'ayez pas à faire de déboursés importants!

Il s'agit tout simplement de récupérer les sommes que vous versez normalement à l'impôt pour effectuer - individuellement ou en groupe - un placement parmi les plus rentables et les plus sûrs sur le marché.

Investissement	Abri fiscal	Rendement annuel moyen prévu*
5 000 \$ et plus	1985	19% après impôt

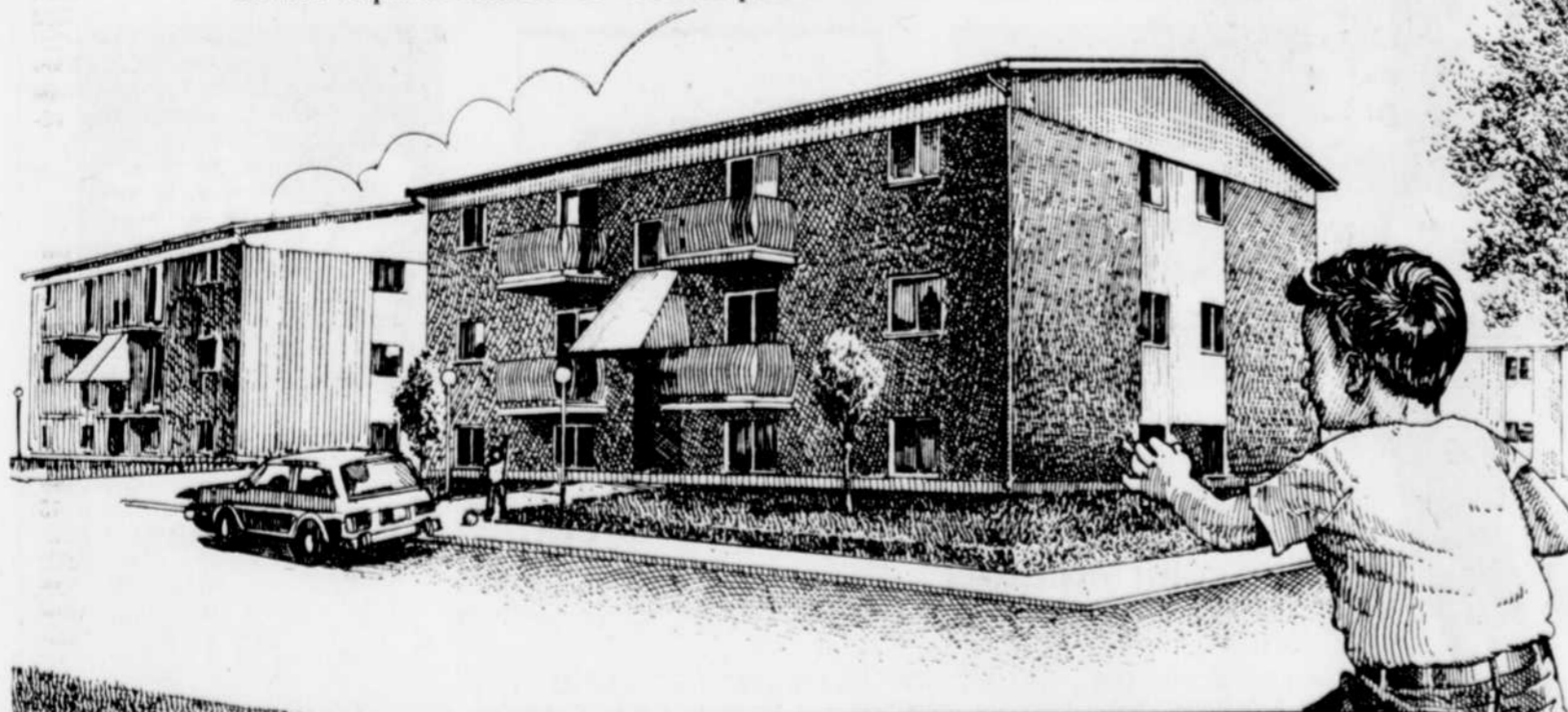
Ce projet est rentable dès la première année d'opération

* Ce rendement peut varier selon les tendances du marché et selon votre taux d'imposition.

Une équipe dynamique

Avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars en 1985, Paré et Associés est un leader dans le domaine des placements immobiliers.

N'attendez plus, informez-vous sans tarder à l'un de nos bureaux. Un de nos experts-conseils se fera un plaisir de vous donner tous les détails.



2960, boul. Laurier, bureau 200, Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1
(418) 659-6900, 1-800 463-2818

425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 701, Montréal (Québec) H3A 3G5
(514) 288-8500, 1-800 361-2134

PARÉ & ASSOCIÉS
Fiscalité et courtage immobilier

NOUVELLEMENT OUVERT.

11 h à 2 h (matin)



RESTAURANT

MING WONG

METS CHINOIS ET CANADIENS
BUFFET GASTRONOMIQUE

Le midi de 11 h à 14 h 30

DIMANCHE, LUNDI, MARDI, MERCREDI
de 17 h à 22 h

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI
17 h à minuit

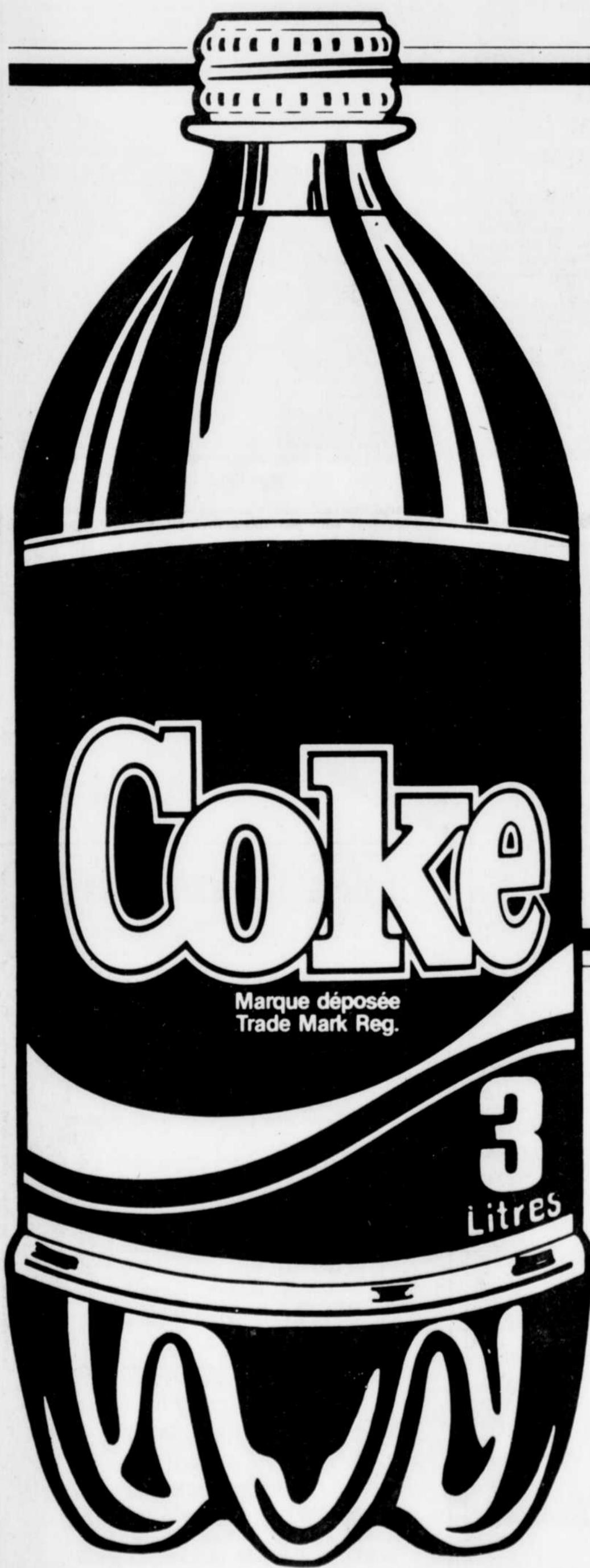
LIVRAISON À DOMICILE

687-3070

623, boul. Hamel, Québec—Licencié

Étant à son service depuis plus de 25 ans, le chef cuisinier de M. Sam Wong a l'honneur de vous recevoir, en tant que copropriétaire, au nouveau restaurant du carrefour Hamel.

L'antisoif pour les grandes occasions



Coke,
Coke Diète, Sprite

2,69\$*

3 Litres

*dans les débits participants

Consigne 5¢ seulement



COKE DIÈTE convient aux régimes à teneur réduite en glucides/en calories.
COCA-COLA et COKE sont des marques déposées qui identifient le même produit de Coca-Cola Ltée seulement. COCA-COLA DIÈTE
et COKE DIÈTE sont des marques déposées qui identifient le même produit de Coca-Cola Ltée seulement. SPRITE est également
une marque déposée de Coca-Cola Ltée.

***(Les détaillants participants peuvent offrir un prix plus bas que celui indiqué.)**